



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9637^e séance

Mardi 28 mai 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Dlhovo	(Mozambique)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Zabolotskaya
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Gatt
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le rôle des femmes et des jeunes

Lettre datée du 22 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/328/Rev.1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le rôle des femmes et des jeunes

Lettre datée du 22 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/328/Rev.1)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Brésil, du Danemark, du Luxembourg et la représentante de la Finlande à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M. Felipe Paullier Olivera, Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse ; et M^{me} Simone Mbode Diouf, Ambassadrice de la jeunesse pour la paix pour l'Afrique de l'Ouest de l'Union africaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M^{me} Hedda Samson, Cheffe adjointe de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M^{me} Ifigeneia Kontoleontos, Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et S. E. M. Daniel del Valle Blanco, Observateur permanent de l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/328/Rev.1, qui contient le texte d'une lettre datée du 22 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Nous savons que les femmes sont les plus touchées par le recul des droits humains dans le monde. Et nous savons que la violence à l'égard des femmes, sous ses formes les plus cruelles, est une caractéristique de pratiquement toutes les guerres.

Je me suis récemment rendue en Afghanistan, où la situation difficile auxquelles les femmes sont confrontées est un exemple criant du terrain perdu en matière de droits humains. Les femmes et les filles afghanes sont systématiquement privées de leurs droits et de leur dignité dans de nombreux domaines de la vie, y compris l'éducation. Les femmes que j'ai rencontrées à Kaboul m'ont fait part de leurs aspirations et de leurs rêves : la même éducation que les hommes, l'égalité des chances en matière d'emploi et la liberté de choisir leur avenir. Elles attendent de la communauté internationale qu'elle les aide à faire valoir leurs droits, afin qu'elles puissent contribuer à l'avenir de leur pays.

Bien entendu, l'Afghanistan n'est pas le seul pays où les femmes se heurtent à des obstacles qui les empêchent de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la vie politique, au rétablissement de la paix, à la vie publique et au marché du travail. Dans de nombreuses régions, on ne fait aucun cas des engagements pris en matière d'égalité des genres, et parfois, on revient carrément sur ces engagements.

Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général demande que l'on s'attaque aux inégalités structurelles qui entravent la pleine réalisation des droits humains indivisibles des femmes. Il appelle au démantèlement des structures de pouvoir patriarcales. Cela signifie beaucoup de choses : l'égalité d'accès à la représentation, aux protections juridiques, à l'autonomie corporelle, à la sécurité, aux possibilités économiques, à l'éducation et aux soins de santé. En fin de compte, cela se résume à une vision simple, à savoir l'élimination des obstacles qui empêchent les femmes d'apporter leur pleine contribution.

Les conflits armés exacerbent les obstacles structurels à l'égalité totale entre les femmes et les hommes. Les défaillances ou l'effondrement des institutions, l'impunité et l'insécurité exposent les femmes à des risques aggravés. Plus de la moitié des faits de violence politique contre les femmes recensés dans le monde se produisent dans des pays touchés par un conflit.

L'élimination des inégalités structurelles entre les femmes et les hommes est une question d'équité et de justice. Mais c'est aussi un moyen efficace d'améliorer les

chances de succès des processus de paix et des processus politiques. Nos missions politiques spéciales s'efforcent de promouvoir les droits des femmes et leur participation véritable à ces processus.

Au Yémen, par exemple, les efforts de médiation communautaire entrepris par les femmes yéménites, souvent dans le but de libérer des prisonniers ou d'instaurer des cessez-le-feu locaux, ont donné un élan à l'action menée actuellement par l'Organisation pour relancer des négociations formelles de haut niveau et mettre un terme à un conflit qui dure depuis près de 10 ans.

Seule une action au niveau national permettra de réaliser pleinement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Plus de 100 pays de toutes les régions ont élaboré des plans nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000). Il faut s'en féliciter. Mais d'autres pays doivent se joindre à cet appel. Les États Membres peuvent changer la donne en s'engageant à prendre des mesures spécifiques et ciblées pour promouvoir le rôle moteur des femmes, y compris en tant que médiatrices.

Dans les processus de paix menés sous l'égide de l'ONU, nous veillons à ce que les femmes soient solidement représentées. La Commission constitutionnelle syrienne, par exemple, est composée à 30 % de femmes, et les femmes représentent 43 % de nos propres équipes de médiation. Dans les processus de paix dirigés par d'autres et auxquels l'ONU apporte un appui, la proportion de femmes n'est souvent pas aussi élevée. Dans ces cas, nous encourageons à accroître leur représentation.

Les jeunes méritent d'avoir la possibilité de façonner leur avenir. Ce ne sont pas des adultes en devenir. Ce sont des êtres humains chargés d'espoirs, d'aspirations, d'idées et d'énergie, qui peuvent apporter leur contribution dès maintenant.

Dans son troisième rapport sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207), le Secrétaire général formule des recommandations en vue de promouvoir les progrès qui s'imposent d'urgence en matière d'inclusion des jeunes. Il souligne que les jeunes doivent pouvoir participer en toute sécurité aux processus de paix et aux activités électorales. Cependant, le rapport nous appelle également à ne pas négliger la méfiance croissante des jeunes à l'égard des institutions de gouvernance et des processus électoraux.

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, 82 % des jeunes de 65 pays affirment que la violence électorale entrave leur participation. On peut comprendre pourquoi, mais il s'agit tout de même d'un chiffre préoccupant.

Et comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la participation des jeunes aux processus de paix reste minime. Il s'agit là d'une occasion manquée. En encourageant concrètement les jeunes à prendre part à la vie politique et au rétablissement de la paix, les gouvernements peuvent renforcer la solidarité entre les générations et rétablir la confiance dans les institutions. Les plans d'action nationaux pour les jeunes et la paix et la sécurité contribuent à institutionnaliser une participation véritable des jeunes et à les associer à la prise de décisions concernant leur avenir, mais ces plans requièrent des ressources et des capacités spécifiques.

Cette année, conformément à notre stratégie pour les jeunes et la paix et la sécurité, nous allons utiliser des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix afin d'appuyer les plans d'action nationaux mis en place par plusieurs pays. Les efforts régionaux peuvent stimuler les actions nationales.

L'Union africaine a été la première organisation régionale à établir un cadre pour les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à nommer des Jeunes Ambassadeurs et Ambassadrices, en plus de son Envoyée pour la jeunesse. L'ONU a récemment appuyé la stratégie régionale arabe pour les jeunes et la paix et la sécurité, lancée par la Ligue des États arabes. Grâce à l'intelligence artificielle, de jeunes artisans de la paix issus de 14 pays arabes ont pu élaborer un plan d'action pour leur région.

Nos missions politiques spéciales apportent également leur contribution au renforcement de l'engagement civique des jeunes. En Libye, par exemple, notre mission collabore avec des représentants de la jeunesse afin de s'assurer qu'ils jouent un rôle dans la recherche d'un consensus sur le cadre juridique qui régira les élections nationales.

La consolidation de la paix environnementale est un autre domaine dans lequel les jeunes demandent à jouer un rôle. Les jeunes femmes sont souvent en première ligne lorsqu'il s'agit de chercher des moyens de faire face à la raréfaction des ressources et de défendre l'environnement. Cette situation découle du rôle dévolu aux femmes dans la société s'agissant de s'occuper du foyer et de s'approvisionner en eau et en nourriture. Le rôle des jeunes femmes et des jeunes hommes en tant que défenseurs et défenseuses de l'environnement, responsables locaux, militants et militantes, mobilisateurs et mobilisatrices, ainsi qu'artisans de la paix doit être reconnu et valorisé.

Pour terminer, il n'existe pas de solution miracle pour remédier aux politiques de pouvoir bien ancrées, aux attitudes patriarcales ou aux structures sociales

inégalitaires. Les changements porteurs de transformation passent par une action nationale qui mobilise tous les segments de la société. Dans de nombreuses régions, ils dépendent également d'un appui international.

Dans le cadre de ses séances et dans ses décisions, le Conseil peut réaffirmer le fait que les femmes sont, au même titre que les hommes, responsables de l'instauration de la paix et de la prospérité dans leurs sociétés ; que sans dirigeantes, il ne saurait y avoir de paix pérenne ; que l'égalité des genres et la réalisation des aspirations des jeunes sont indispensables à une paix et une sécurité durables dans le monde entier. Le Conseil peut également contribuer à faire connaître le rôle important que jouent les jeunes en tant qu'agents de changement. Je salue les efforts déployés par le Conseil pour inviter plus régulièrement les femmes, la société civile et les jeunes à présenter des exposés au Conseil.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité nous fournissent non seulement une vision, mais aussi une feuille de route. Nous devons tous et toutes faire davantage pour que la vision transformatrice de ces programmes devienne une réalité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bahous.

M^{me} Bahous (*parle en anglais*) : Je remercie le Mozambique de nous avoir réunis pour discuter des priorités cruciales concernant les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité.

Le 1^{er} novembre, ONU-Femmes a publié un reportage consacré à une psychologue de 34 ans à Rafah. Elle s'était spécialisée dans l'aide aux patients pour qu'ils puissent surmonter les traumatismes liés à la vie en situation de conflit. Elle s'appelait Amani. Il y a quelques semaines à peine, le 7 mai, Amani a été tuée avec ses quatre enfants. Amani fait partie des 10 000 femmes tuées au cours des sept derniers mois.

Hier encore, des dizaines de femmes et d'enfants ont été tués de manière horrible à Rafah, dans une zone sûre, alors qu'ils dormaient dans des tentes dans un camp de déplacés. C'est au nom d'Amani et en leur nom à tous et toutes, ainsi qu'au nom de toutes les femmes et filles prises au piège de ce conflit, que nous exigeons un cessez-le-feu permanent, un accès humanitaire sans entrave, la libération de tous les otages, la quête résolue de la paix et une solution prévoyant deux États. Cette guerre doit cesser, car ce sont les femmes et les jeunes filles qui en font les frais. L'année dernière, près de 300 défenseurs et défenseuses des droits

humains ont été tués, dont 49 femmes. Il ne s'agit là que des cas connus ; il y en a probablement beaucoup d'autres.

En janvier 2023, Mursal, une jeune femme et ancienne membre du Parlement afghan, a été abattue à son domicile près de Kaboul. Elle est restée sur place lorsque les Taliban ont pris le pouvoir, s'accrochant à l'espoir que sa contribution au développement de son pays serait reconnue à sa juste valeur.

En octobre de l'année dernière, Halima, une journaliste de 30 ans, a été tuée alors qu'elle couvrait la guerre dans son pays natal, le Soudan.

Amani, Mursal et Halima, ainsi que les autres femmes qui ont donné leur vie et dont nous ne connaissons jamais le nom, attestent de la contribution importante des femmes en temps de crise. Nous le voyons dans la façon dont elles ont porté leurs familles et leurs pays sur leurs épaules et dans la manière dont elles en ont supporté le poids. L'importance que revêtent leur connaissance de leurs communautés, leurs voix et leur leadership dans la prise de décisions attestent également de la puissance de leur contribution. Leur décès nous rappelle une fois de plus de manière douloureuse les réalités de la guerre pour les femmes et les filles, ainsi que le fait que les préjudices disproportionnés subis par les femmes pendant les guerres et les conflits ne sont pas de leur fait. Pour reprendre les propos du Secrétaire général, pour faire taire les armes, les voix pour la paix doivent être les plus fortes.

Alors que nous considérons à juste titre la résolution 1325 (2000) comme une norme mondiale essentielle, pour les femmes et les filles, elle reste un rêve lointain, pas seulement à Gaza, mais aussi en Haïti, au Myanmar, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Yémen, en Afghanistan et dans un trop grand nombre de pays du monde entier. Je salue les efforts déployés par le Conseil pour que les femmes, y compris les jeunes femmes, interviennent davantage en tant qu'intervenantes. Je m'en félicite, et j'invite instamment les membres du Conseil à continuer sur cette voie, à écouter, à dialoguer et à donner suite à leurs appels. Les jeunes femmes et les filles sont confrontées à une double discrimination, qui s'intensifie en période de conflit : la discrimination fondée sur le genre et la discrimination fondée sur l'âge. Je me félicite des exemples de progrès réalisés à cet égard figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207), que la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, a partagés avec nous.

Je voudrais donner quelques exemples supplémentaires, qui soulignent ce qui peut être fait.

À ONU-Femmes, nous avons mené des initiatives de renforcement des capacités à l'intention des organisations de jeunes afin qu'elles participent aux processus de paix en Géorgie et aux initiatives de justice transitionnelle au Liban. L'année dernière, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population ont appuyé 79 processus de consolidation de la paix qui associaient des jeunes femmes, dans 17 pays différents. Et depuis 2016, le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, dont nous assurons le secrétariat, appuie des organisations axées sur la jeunesse ou dirigées par des jeunes femmes issues de 18 pays différents. Le guichet de financement destiné aux défenseuses des droits humains, créé en 2022, a déjà appuyé des jeunes femmes de 21 pays touchés par un conflit.

En Afghanistan, ONU-Femmes, l'Organisation internationale pour les migrations et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan mènent des enquêtes trimestrielles pour connaître les vues des Afghanes, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes femmes. Nous continuons également de contribuer à l'élimination des obstacles à l'inclusion, en trouvant des moyens d'associer les femmes et les jeunes femmes. Par exemple, nous savons que les dialogues intergénérationnels dans les pays touchés par un conflit peuvent avoir des effets énormes sur les communautés qui cherchent une solution à la violence et aux divisions. Nous devons créer davantage d'espaces de ce type et veiller à ce que les femmes et les jeunes femmes soient représentées dans tous les organes de décision.

Ces exemples nous montrent ce qu'il est possible de faire et qu'il existe des solutions que nous pouvons transposer à plus grande échelle. La réalité, c'est que nous ne le faisons pas, et ce, en dépit du fait que l'expérience montre clairement qu'associer les jeunes femmes au développement, en veillant à ce qu'elles bénéficient des mêmes chances que les hommes, y compris l'égalité d'accès au marché du travail, contribue à la cohésion sociale et à la stabilité, ainsi qu'à la croissance des économies.

Ce que nous devons faire, c'est nous assurer que nous démantelons les structures de pouvoir et les normes néfastes qui empêchent la participation pleine et véritable des jeunes femmes et des filles et qui affaiblissent leur voix et leurs contributions décisives en tant que dirigeantes à part entière. Et, surtout, nous devons protéger l'éducation des femmes et des filles, ainsi que leur autonomie et leur liberté de décider de tous leurs choix de vie.

En Afghanistan, cela fait trois ans que l'interdiction du droit à l'éducation prive d'école 1,1 million d'Afghanes. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, plus de

13 000 écoles ont fermé leurs portes ces dernières années en raison des conflits et de l'insécurité, ce qui a touché des millions de filles. À Gaza, les filles et les garçons ne vont pas à l'école depuis le 7 octobre 2023. En Haïti, des centaines d'écoles ont été fermées, des enseignants ont été attaqués et des milliers d'enfants ne sont pas scolarisés. Au Soudan, 19 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne vont pas en classe. Et en Ukraine, environ 40 % des enfants n'ont pas accès à l'éducation continue en raison du manque d'infrastructures. Il n'y a pas de deuxième chance pour l'enfance. Comment pouvons-nous concrétiser notre ambition d'être à la hauteur de notre responsabilité d'offrir aux jeunes femmes et aux filles le meilleur que nous puissions leur offrir, alors qu'elles sont privées de leurs droits les plus élémentaires ?

Je conclurai mon intervention en soulignant trois domaines prioritaires qui exigent notre attention, nos efforts et notre engagement collectifs.

Premièrement, nous devons placer les jeunes femmes au cœur de la prise de décisions proprement dite. Lorsque nous parlons de la participation effective des femmes, y compris des jeunes femmes, il faut condamner les paroles creuses. Un véritable engagement se traduit par des quotas, des mesures temporaires spéciales ou d'autres efforts concrets et sincères pour ne pas se contenter d'en parler, mais pour passer à l'action.

Deuxièmement, nous devons lutter contre la division, la haine et la désinformation. Notre champ de bataille se trouve de plus en plus en ligne, et nous sommes en train de perdre. Je n'ai aucun doute non seulement sur le fait que nous pouvons, à terme, gagner, mais aussi sur le fait que nous gagnerons. Mais pour gagner, il sera essentiel, alors que nous définissons nos approches pour relever les défis posés par les médias sociaux, l'intelligence artificielle et même les nouvelles technologies qui n'ont pas encore été imaginées, que les jeunes femmes jouent un rôle déterminant dans leur utilisation, leur compréhension et leur régulation. Aucune technologie n'est intrinsèquement bonne ou mauvaise tant que nous, les humains, ne décidons pas de la manière dont elle doit être utilisée et dont ses avantages et ses inconvénients doivent être exploités.

Troisièmement, les jeunes femmes doivent être beaucoup mieux représentées à la table des négociations de paix et dans les parlements. Au niveau mondial, moins de 1 % des parlementaires sont des jeunes femmes. Même lorsqu'elles sont privées de possibilités de participation citoyenne, on les trouve dans les rues, rejoignant et dirigeant des mouvements sociaux et des manifestations. Leurs voix sont puissantes.

Nous avons vu des jeunes femmes se battre et se sacrifier pour la paix, la démocratie et l'égalité des genres dans de nombreux pays touchés par un conflit, de Gaza au Soudan, en passant par Haïti, le Myanmar, l'Afghanistan et bien d'autres encore. Ce sont des héroïnes. Elles travaillent d'arrache-pied, et elles persisteront. Cela ne fait aucun doute. La question qui se pose à nous est de savoir si nous nous tiendrons à leurs côtés ou si, comme c'est trop souvent le cas, nous manquerons de courage.

Surtout, nous devons écouter et nous engager non pas à attendre un avenir qui soit digne d'elles, mais plutôt à faire en sorte que cet avenir se concrétise plus rapidement dans tout ce que nous faisons. Pour le Conseil de sécurité, cela doit commencer par chaque processus de consolidation de la paix appuyé par l'ONU, à quelque titre que ce soit.

Cette année nous donne des occasions exceptionnelles de placer les jeunes femmes au cœur de l'action en faveur de l'égalité des genres. Le Sommet de l'avenir en fait partie. L'année prochaine, le Programme d'action de Beijing fêtera ses 30 ans et la résolution 1325 (2000) ses 25 ans. Cela fera également 10 ans que la résolution 2250 (2015) a été adoptée, reconnaissant pour la première fois le rôle important et le leadership des jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Si les membres du Conseil s'en souviennent, l'adoption a eu lieu pendant le mandat de la Jordanie au Conseil de sécurité, au cours duquel le Prince héritier de Jordanie, la plus jeune personne à avoir jamais présidé le Conseil, a assumé la présidence du Conseil de sécurité (voir S/PV.7432). Nous devons saisir ces occasions, dépasser les défis qui nous freinent à l'ONU et ailleurs, nous réengager et aller de l'avant avec audace. Les jeunes femmes sont les dirigeantes de demain et les actrices du changement d'aujourd'hui. Nous devons collaborer avec elles en tant que telles, avec l'engagement et l'urgence qu'elles méritent. Et, dans le paysage complexe des conflits, des crises et des défis, nous devons reconnaître que leurs aspirations sont universelles, partout dans le monde. Elles ont droit à un monde sans violence ni peur, un monde dans lequel leurs rêves peuvent devenir réalité et dans lequel elles peuvent donner toute la mesure de leur potentiel. Et il est de notre devoir de protéger et de promouvoir leurs droits.

Gardons à cœur la vision d'un avenir où chaque fille devient tout ce qu'elle peut être, où ses espoirs d'un avenir pacifique et dynamique sont notre boussole et où nous agissons enfin avec détermination et sincérité sur la base de notre responsabilité partagée. Et de cette façon, construisons ensemble le monde que nos enfants et leurs enfants méritent, le monde qu'ils imaginent et dont nous avons besoin pour tous les jeunes, partout et en tout temps.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Bahous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Paullier Olivera.

M. Paullier Olivera (*parle en espagnol*) : Notre monde se trouve aujourd'hui à un moment critique, n'ayant jamais connu autant de conflits armés depuis la Seconde Guerre mondiale. De Gaza au Soudan en passant par l'Ukraine, le nombre de décès liés aux conflits depuis 2022 a atteint son plus haut niveau en 28 ans. Un jeune sur quatre dans le monde vit dans un pays touché par un conflit et doit faire face à ses répercussions directes sur sa vie et ses moyens de subsistance. Dans le même temps, la confiance entre les jeunes et les institutions se détériore, ce qui accentue les inégalités et l'instabilité. Mes récentes missions officielles dans des pays tels que le Bénin, l'Éthiopie et les Philippines ont mis en évidence cette réalité. Les jeunes ont un message clair et fort : le système multilatéral doit intensifier ses efforts et mettre en œuvre des mécanismes concrets pour les inclure véritablement et de manière sûre dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions.

Le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, décrit dans les trois résolutions clefs adoptées par le Conseil de sécurité, est un moyen de catalyser la transformation nécessaire. Il est évident que ce programme a changé le discours sur les jeunes, dissipant leur image d'être violents ou facilement radicalisés, et les responsabilisant en tant qu'agents de changement positifs et promoteurs de la paix.

Si des progrès ont été réalisés, il reste beaucoup à faire. Afin d'évaluer de manière exhaustive les progrès du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et de ses cinq piliers, il m'est agréable de présenter au Conseil le troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207), qui a été corédigé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, qui en sont les auteurs principaux.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les jeunes lancent des appels à la paix et se mobilisent. Ils continuent de créer leurs propres mouvements, démontrant ainsi leur pouvoir d'action et leur leadership croissants à travers le monde. Ils font renaître l'espoir en Syrie, se mobilisent pour la paix au Soudan et appuient le travail avec les populations dans les camps de réfugiés au Tchad. En Somalie, la participation des jeunes aux élections des conseils de district a également augmenté après l'organisation de forums politiques intergénérationnels par le FNUAP et l'Académie Folke Bernadotte.

Mais en dépit d'un élan politique croissant en faveur du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, cet engagement ne s'est pas traduit par un investissement accru dans les activités de consolidation de la paix menées par les jeunes ni par une participation effective de ces derniers. Pour soutenir pleinement leur participation aux processus de prise de décisions, il est essentiel de disposer de ressources supplémentaires et de données ventilées par âge.

Des progrès ont été réalisés dans l'institutionnalisation d'une véritable participation des jeunes aux activités de l'ONU, notamment grâce à la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, dont on m'a confié la direction. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour traduire les politiques en actions concrètes, afin qu'aucune personne et aucun jeune ne soit laissé pour compte.

Alors que la violence de l'exclusion persiste dans un contexte de lois discriminatoires et de rétrécissement rapide de l'espace civique, les jeunes sont confrontés à une série de menaces. Alimentées par les médias sociaux, les menaces numériques se multiplient, favorisant la diffusion des discours de haine, la désinformation et le harcèlement sexuel. Les jeunes femmes et les filles, en particulier celles en situation de handicap et appartenant à des communautés marginalisées, sont davantage exposées au risque de violence.

L'ONU et des organisations de la société civile ont commencé à prendre des mesures propres à chaque pays pour répondre à ces préoccupations en matière de protection. Par exemple, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont concentrées sur la mise en place de réseaux d'alerte locale avec des jeunes dirigeants dans des pays tels que la République centrafricaine. Ces efforts renforcent les capacités d'alerte rapide et les mécanismes de protection communautaires.

Bien que des progrès aient été réalisés pour institutionnaliser le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, la dynamique en faveur de ce thème au sein du Conseil de sécurité s'est ralentie en 2022 et 2023. Selon le Secrétaire général, les références aux jeunes dans les résolutions du Conseil de sécurité ont diminué au cours de cette période, avec seulement 34 % des résolutions du Conseil mentionnant les jeunes. Si je me réjouis de voir que M^{me} Simone Mbode Dioufa a été invitée à ce débat, il est préoccupant de constater que le nombre de jeunes ayant présenté des exposés au Conseil de sécurité et à la Commission de consolidation de la paix a diminué entre 2022 et 2023 par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, les mandats de seulement 6 des 11 opérations de maintien de la paix et de 13 des 24 missions politiques spéciales contiennent

des références aux jeunes et à la paix et à la sécurité ou à la participation des jeunes. L'intégration d'éléments relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les opérations de maintien de la paix nécessite un financement, des capacités et des partenariats stratégiques spécifiques.

À l'approche du dixième anniversaire du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et de la résolution 2250 (2015), je voudrais souligner trois recommandations clefs présentées dans le rapport. Ces recommandations, qui ont recueilli l'appui des jeunes artisans de la paix lors de mes consultations avec la Coalition mondiale sur les jeunes, la paix et la sécurité, un groupe de travail de la société civile, sont essentielles pour promouvoir notre programme.

Premièrement, il est primordial d'organiser chaque année un débat public du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité afin de garantir une mobilisation et une dynamique durables pour ce programme. Il s'agit notamment de rétablir la confiance entre les jeunes, les gouvernements et l'ONU, l'application du principe de responsabilité étant un élément clef.

Deuxièmement, nous devons accroître les possibilités pour les jeunes de participer aux délibérations du Conseil de sécurité et aux visites de pays. En pratique, cela signifie qu'il faut revoir les méthodes de travail du Conseil afin de renforcer la participation des jeunes et d'instaurer des protocoles de protection pour une participation sûre et effective des jeunes intervenants, en tenant compte des risques particuliers auxquels ils sont confrontés.

Troisièmement, le Conseil doit continuer de renforcer les éléments concrets du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et les intégrer au renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Alors que les négociations sur le Pacte pour l'avenir se poursuivent, j'exhorte les membres du Conseil à veiller à ce que le chapitre 2 du Pacte contienne des mesures et des engagements forts et spécifiques sur les jeunes et la paix et la sécurité. Cela renforcera l'engagement en faveur d'initiatives de consolidation de la paix ouvertes aux jeunes et garantira la durabilité et l'efficacité du programme.

(l'orateur reprend en espagnol)

Pour terminer, la réalisation d'un avenir défini par les droits humains, la justice, la durabilité et la paix dépend, entre autres, de la mise en œuvre de ces recommandations. Ce n'est qu'en établissant des partenariats et en intégrant les différentes parties prenantes que nous pourrions construire l'avenir que nous voulons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Paullier Olivera de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Diouf.

M^{me} Diouf : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à la République du Mozambique pour avoir non seulement inscrit cette question importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, mais aussi pour nous avoir invités à présenter le leadership de jeunes femmes bâtisseuses de paix, qui participent activement à des initiatives de paix durable et qui démontrent ainsi l'impact transformateur de leur collaboration.

En tant que Jeune Ambassadrice pour la paix de l'Union africaine représentant la région de l'Afrique de l'Ouest, je suis la preuve vivante que les institutions internationales et régionales peuvent choisir de faire confiance à l'expertise et au leadership des jeunes femmes en les plaçant sur le devant de la scène internationale. À cet égard, je tiens particulièrement à exprimer ma reconnaissance à l'Union africaine pour son engagement inébranlable à intégrer et à renforcer la participation significative des jeunes dans tous les aspects de la paix et de la sécurité, conformément à l'article 17 de la Charte africaine de la jeunesse.

Pour mettre en lumière le travail incroyable que les jeunes femmes artisanes de paix accomplissent chaque jour sur le continent africain, qu'il me soit permis de partager l'histoire inspirante de quatre jeunes femmes congolaises avec lesquelles j'ai eu le privilège de collaborer en République démocratique du Congo. Ces jeunes femmes ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre et l'institutionnalisation des résolutions sur les jeunes et la paix et la sécurité dans leur pays, incarnant la résilience et l'innovation qui caractérisent les jeunes dans ce domaine.

Tout d'abord, Nora et Marie Rose. Ces jeunes femmes ont dirigé le Secrétariat technique national sur la résolution 2250 (2015), créé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour promouvoir le leadership et la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015). Grâce à leur leadership et à leur coordination, la République démocratique du Congo a créé son premier plan d'action national sur la jeunesse, la paix et la sécurité en août 2022. Ensuite, Esther et Émilie sont coordonnatrices des réseaux de jeunes femmes leaders pour la paix au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Malgré un contexte sécuritaire difficile marqué par la guerre, elles ont apporté le plan d'action national sur la jeunesse, la paix et la sécurité à leurs communautés en menant le processus de localisation. De la collecte de données à la rédaction de documents stratégiques en

passant par le plaidoyer au niveau provincial, Esther et Émilie ont veillé à ce que le plan sur la jeunesse, la paix et la sécurité prenne en compte les besoins spécifiques des jeunes en matière de genre.

Le leadership et le parcours de ces quatre jeunes femmes sont mis en lumière dans un document thématique préparé par elles-mêmes et publié par le Global Network of Women Peacebuilders et ONU-Femmes à l'occasion du troisième rapport du Secrétaire général sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité (S/2024/207). Ce document met donc l'accent sur le leadership des jeunes femmes congolaises dans la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en synergie, en s'appuyant sur les leçons tirées de leurs contributions aux processus de paix en République démocratique du Congo.

Marie Rose, Nora, Esther et Émilie ne sont pas les seules. Comme elles, de nombreuses jeunes femmes à travers l'Afrique se consacrent à relever les défis qui affectent leur avenir, tels que les changements climatiques, la résurgence des conflits, l'extrémisme violent, la marginalisation politique, les violences sexuelles et le manque d'opportunités économiques. Ces jeunes femmes sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité dans leur pays. Le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité reconnaît expressément le rôle des jeunes femmes en tant que partenaires égaux dans les processus de paix, principalement par le biais de la résolution 2535 (2020). Cette résolution reconnaît les besoins singuliers et croisés des différents groupes de jeunes, en particulier des jeunes femmes, dans les conflits, la consolidation de la paix et la réponse humanitaire. Elle appelle ainsi les États Membres et les autres acteurs de la paix à promouvoir les synergies entre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le cadre continental de l'Union africaine sur la jeunesse, la paix et la sécurité encourage les États membres à éviter les hypothèses stéréotypées sur les rôles et les expériences des jeunes hommes et des jeunes femmes et les invite aussi à élaborer des stratégies pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes femmes. Il est essentiel pour moi de mettre en lumière certaines réussites qui devraient servir de référence et de meilleures pratiques pour poursuivre l'action en faveur des jeunes femmes.

Tout d'abord, le programme des jeunes ambassadeurs pour la paix de l'Union africaine désigne cinq jeunes pour plaider en faveur de l'implication des jeunes Africains dans

les processus de paix et de sécurité. Actuellement, trois jeunes femmes africaines, dont moi, utilisent leur expertise pour servir et soutenir les jeunes de leur région. L'initiative FemWise-Africa vise à renforcer le rôle des femmes et des jeunes femmes dans la prévention des conflits et les efforts de médiation. Les groupes de jeunes des chapitres du Réseau des femmes d'influence en Afrique ont été créés par l'Union africaine pour promouvoir le leadership féminin dans tous les domaines, y compris la paix et la sécurité. Enfin, l'initiative de mentorat des jeunes femmes, à laquelle j'ai eu la chance de participer, est un programme pilote lancé par la Mission permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir le mentorat intergénérationnel et combler le fossé entre les sexes et les générations qui entrave le leadership des jeunes femmes, notamment dans les institutions multilatérales. Voici des initiatives louables et nécessaires qui doivent être soutenues.

Qu'il me soit permis aussi d'évoquer l'histoire de Kristine, du Kenya, qui mène actuellement des consultations locales sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans tous les comtés de son pays dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015), mais aussi celle de Nanette, la Coordonnatrice nationale de la Coalition pour les jeunes et la paix et la sécurité du Tchad. Par leurs actions quotidiennes, ces jeunes femmes incarnent l'intersection parfaite entre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, deux cadres distincts mais complémentaires qui constituent le fondement de l'élaboration de politiques de paix et de sécurité globales et inclusives. Ces deux cadres reconnaissent que les conflits, la guerre et la violence ont un impact différent sur les jeunes et les femmes et que leurs contributions à la paix, à la prévention des conflits et à la réponse humanitaire sont souvent négligées.

L'engagement des jeunes femmes à travers le continent africain est indéniable, mais les dirigeants politiques doivent jouer leur rôle. Les jeunes femmes doivent être économiquement et socialement autonomes afin de disposer des ressources, des capacités et de la confiance nécessaires pour être des acteurs de changement. L'expérience que j'ai acquise en travaillant avec des jeunes, en particulier des jeunes femmes, pendant plusieurs années, m'a appris une chose : lorsqu'on investit dans les jeunes femmes, elles rendent à la communauté, amorçant un cercle vertueux. L'autonomisation économique est nécessaire mais pas suffisante. Il est également essentiel de reconnaître le potentiel des jeunes femmes en tant qu'actrices politiques, comme le montre l'exemple de Sibila, la plus jeune candidate aux dernières élections législatives au Burkina Faso.

Reconnaître l'importance de l'autonomisation des jeunes femmes ne se limite pas à des mots. Il s'agit de gagner leur confiance, de leur permettre de participer à des forums de haut niveau et de rétablir leur confiance dans le multilatéralisme. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité servent de cadres pour illustrer la manière dont la participation des jeunes femmes peut être efficacement renforcée. Cependant, peu de progrès peuvent être réalisés sans une véritable volonté politique. Lors du Sommet de l'avenir en septembre, tous les États Membres auront l'occasion de montrer leur engagement envers les jeunes en intégrant dans le Pacte pour l'avenir des engagements solides et des actions concrètes pour soutenir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Ceci est d'autant plus urgent que, dans la dernière version du Pacte, toutes les dispositions concernant le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont été supprimées. J'appelle instamment les États Membres à corriger le tir. Le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité doit rester une priorité du Conseil de sécurité sous la direction du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, dont je salue ici le leadership et la coordination, en particulier en ce qui concerne les questions d'inclusion et de protection.

Cela m'amène à mon dernier point : la protection des jeunes femmes bâtisseuses de paix. Même si certaines jeunes femmes s'expriment courageusement malgré les menaces, la peur en fait taire beaucoup d'autres. La lutte contre les discours de haine et la violence sexiste facilitée par la technologie est essentielle pour créer des espaces civiques sûrs en ligne et hors ligne.

Je souhaite conclure par un appel à l'action. Je demande instamment aux États Membres et aux parties prenantes d'envisager les mesures suivantes : premièrement, mettre en œuvre, financer et institutionnaliser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, comme l'ont demandé 400 jeunes dans le Programme d'action de la jeunesse de Cotonou dans le cadre du trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement ; deuxièmement, veiller à ce que les besoins spécifiques des jeunes femmes soient pris en compte lors de l'élaboration des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité ; troisièmement, inclure la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif

aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le Pacte pour l'avenir ; quatrième, mettre en évidence les meilleures pratiques et tous les enseignements tirés par les jeunes femmes ; enfin, encourager la collaboration et le dialogue entre les jeunes femmes et les autres parties prenantes afin de combler les écarts entre les générations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Diouf de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Mozambique.

(l'oratrice poursuit en portugais ; texte anglais fourni par la délégation)

Au nom du Gouvernement de la République du Mozambique, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à tous les membres du Conseil de sécurité et à toutes les personnes qui participent à ce débat ministériel sur le rôle des femmes et des jeunes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui offre l'occasion aux États Membres d'analyser la contribution des femmes et des jeunes et leurs avancées dans le cadre des processus décisionnels sur les questions de paix et de sécurité en Afrique et dans le monde en général. Nous remercions les intervenantes et l'intervenant qui nous ont fait part de leur précieux savoir et points de vue sur le thème de notre débat. L'échange d'idées et d'informations est fondamental pour approfondir nos connaissances et notre compréhension mutuelle. Nous remercions les membres de la Commission de consolidation de la paix de l'avis écrit qu'ils ont adressé, par consensus, au Conseil de sécurité sur la question à l'examen. Nous espérons que les membres du Conseil de sécurité prendront note des points soulevés par la Commission.

Le présent débat est une occasion importante pour nous de recenser les meilleures pratiques, les lacunes, les défis et la voie à suivre pour améliorer la participation des femmes et des jeunes aux efforts de prévention et de règlement des conflits et de promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Le choix du thème de cette séance reconnaît comme il se doit l'importance des femmes et des jeunes en tant que force positive dans la prévention et le règlement des conflits et la construction d'une paix pérenne, une tendance qui s'est renforcée depuis l'adoption des instruments juridiques que sont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), sur les jeunes et la paix et la sécurité.

La République du Mozambique est consciente du fait que l'on ne peut garantir la portée et l'efficacité des politiques et stratégies de paix et de sécurité que par une compréhension approfondie des expériences de violence, d'injustice et d'exclusion vécues par les femmes et les jeunes, tant dans les situations de conflit violent que dans les contextes d'inégalité, d'insécurité ou d'incertitude hors conflit. Les connaissances et les expériences que les femmes et les jeunes apportent à la table, ainsi que leurs contributions potentielles au règlement des problèmes complexes auxquels sont confrontés les secteurs de la sécurité en Afrique, doivent orienter les discussions sur la manière d'adopter une nouvelle approche, plus inclusive, pour les femmes et les jeunes, sur les questions visant à maintenir, à instaurer ou à consolider la paix et la sécurité.

À cet égard, le Gouvernement mozambicain s'est efforcé de promouvoir l'égalité des genres et de placer les femmes et les jeunes au cœur des processus décisionnels, comme l'illustrent, entre autres, la parité hommes-femmes au sein du Gouvernement et l'augmentation progressive du nombre de femmes et de jeunes au sein des organes législatifs et judiciaires, ce qui leur permet de participer de plus en plus activement à la vie politique, économique et socioculturelle du pays.

Dans ce contexte, la République du Mozambique a approuvé des instruments normatifs visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, l'accent étant mis sur la politique en matière d'égalité des genres et la stratégie pour sa mise en œuvre. Dans le cadre de la promotion de la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité et au règlement des conflits, le Mozambique a approuvé son premier plan national sur les femmes et la paix et la sécurité, pour la période 2018-2022. Cet outil multisectoriel souligne l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles dans le contexte des conflits armés et des situations d'après-conflit ainsi que dans les domaines politique et juridique ; l'égalité et l'équité entre les genres dans les institutions de défense et de sécurité ; la participation des femmes aux structures et processus de paix et de sécurité ; la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de conflit et de paix ; et la perspective de genre dans l'aide d'urgence et les efforts de redressement.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan national sur les femmes et la paix et la sécurité, qu'il me soit permis de mettre en exergue les résultats suivants : la formation de 728 fonctionnaires et employés issus de la société civile, 313 hommes et 415 femmes, pour fournir une assistance aux personnes rescapées et aux victimes de la violence fondée sur le genre ; la création de 17 centres d'orientation pour les femmes et les filles menacées ou

victimes de violence ; la sensibilisation des communautés à l'égalité des genres afin de garantir la participation effective des femmes et des filles aux processus de paix et de sécurité au Mozambique ; l'intégration socioéconomique de 17 471 femmes et filles touchées par les conflits et les cyclones dans les provinces de Cabo Delgado, au nord du Mozambique, et de Manica et Sofala, dans la région centrale ; la formation de plus de 300 représentants d'organisations locales et de la société civile sur le thème des femmes et de la paix et la sécurité afin de défendre et de promouvoir les processus de paix et de sécurité au Mozambique ; et la formation de 3 000 membres de la police et des forces armées du Mozambique, en matière de promotion de l'égalité des genres et de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Au Mozambique, le premier plan national sur les femmes et la paix et la sécurité est en cours d'évaluation afin de fournir des lignes directrices pour la deuxième édition.

L'inclusion des jeunes dans le programme relatif à la paix et à la sécurité et dans la société en général est fondamentale pour construire une paix et une sécurité durables dans nos pays, car les jeunes sont le présent et l'avenir de nos nations. C'est pourquoi les États Membres doivent faire de la participation active des jeunes à la construction de la paix et de la sécurité l'une de leurs priorités dans leurs programmes et politiques nationaux. Comme nous le savons tous, les jeunes sont la principale force motrice et le visage des conflits dans le monde. Ils sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et d'autres formes de violence contre les communautés et les États, et il faut les impliquer dans la recherche de la paix.

Les promoteurs de la guerre et du terrorisme, souvent avec des desseins cachés, comme c'est le cas au Mozambique, manipulent les jeunes pour les faire adhérer à leurs programmes de déstabilisation, en profitant de leurs vulnérabilités socioéconomiques et éducatives. Reconnaisant le lien entre la paix et le développement, le Gouvernement mozambicain a adopté une approche globale de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui comprend des actions de nature économique et sociale, l'accent étant mis sur la formation des jeunes pour les intégrer sur le marché du travail et leur permettre de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et pour faire des jeunes un vecteur de promotion du développement.

Dans ce contexte, je voudrais souligner certaines initiatives menées par le Gouvernement mozambicain, telles que les programmes connus sous le nom de « My Kit My Job », Acredita Emprega et Siyakha, qui est une initiative visant à renforcer l'autonomie des filles. Nous tenons à

remercier les partenaires de coopération bilatérale et multilatérale de la mise en œuvre de ces initiatives qui ont facilité la participation des jeunes à la promotion de l'emploi et du développement au Mozambique. Il importe de mettre en exergue la création du Conseil national de la jeunesse, une plateforme nationale multipartite permettant aux jeunes d'interagir entre eux et un véhicule pour présenter leurs préoccupations, leurs aspirations et leurs propositions de solutions, y compris dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Nous tenons également à donner un coup de projecteur sur les actions de jeunes artistes nationaux, hommes et femmes, qui mènent des initiatives indépendantes pour promouvoir la paix et la sécurité par le biais de la musique, du théâtre, de la chanson et de la danse, de la sculpture et d'autres initiatives appelant l'attention de la société sur l'importance de la paix, avec l'appui et l'encouragement du Gouvernement mozambicain.

Je conclurai mon intervention en réitérant l'appel à une plus grande sensibilisation des dirigeants politiques des États Membres afin qu'ils accordent la priorité aux programmes pour les femmes et les jeunes dans leurs différentes actions relatives à la paix et à la sécurité, et en réaffirmant l'importance d'une plus grande participation des organisations de la société civile, des groupes de femmes, des jeunes et des chefs traditionnels et religieux. À cela s'ajoute l'utilisation des médias sociaux et communautaires, y compris les radios communautaires, pour faciliter la compréhension et la participation de la société civile au niveau local au processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action nationaux sur les femmes et les jeunes, dans le contexte de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la vie politique, économique et sociale de nos pays.

Les États Membres doivent, selon nous, donner la priorité à l'allocation des ressources provenant des budgets nationaux et de leurs partenaires, y compris par une budgétisation tenant compte des questions de genre, et accroître la participation et les capacités de tous les intervenants dans les efforts déployés pour mettre en œuvre les programmes relatifs aux femmes et aux jeunes s'agissant des questions de paix et de sécurité. Les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et ONU-Femmes doivent continuer leur action politique de promotion de ces objectifs au niveau des États Membres et, à cette fin, encourager les consultations nationales et régionales afin d'évaluer les progrès accomplis. Il faut aussi donner la priorité à la collecte de données et établir des indicateurs de performance clairs pour mesurer les progrès, en collaboration avec les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et les autres parties prenantes.

L'expérience montre qu'il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que les questions relatives à la reconstruction et au développement après un conflit soient abordées de manière globale, en incluant celles liées aux atteintes, traumatismes et autres besoins psychosociaux des victimes de conflits violents. Il est véritablement impératif d'investir les ressources nécessaires pour remédier aux effets indirects des conflits. Dans la même perspective, il faut réaligner les efforts de stabilisation déployés actuellement par l'Union africaine sur la politique de reconstruction et de développement post-conflit, afin de garantir des approches holistiques et adaptées aux objectifs de notre action. Ces efforts doivent être guidés par des politiques idoines, qui évitent à nos interventions stratégiques de faire doublon.

Enfin, je tiens à remercier à nouveau tous les participants à ce débat de haut niveau organisé dans le cadre de la seconde présidence mozambicaine du Conseil de sécurité. Nous avons bon espoir que, ensemble, chacun faisant sa part d'efforts, nous pourrions parvenir à la paix dont nous avons tous besoin pour construire un monde meilleur pour tous et toutes.

(l'oratrice reprend en anglais)

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Sowa (Sierra Leone) *(parle en anglais)* : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions également de leurs exposés instructifs les intervenants : la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, le Sous-Secrétaire général Felipe Paullier Olivera, la Directrice Sima Bahous et l'Ambassadrice de la jeunesse de l'Union africaine, Simone Mbode Diouf.

La prospérité d'une nation ne peut être désolidarisée de la prospérité des femmes et des jeunes qui composent sa population. La Sierra Leone renouvelle son engagement ferme à rehausser et à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix aux niveaux national, régional et international. Nous sommes convaincus que, lorsque les femmes et les jeunes ont un rôle, à fortiori de premier plan, dans les processus de consolidation de la paix, une paix durable s'instaure et le développement socioéconomique est plus tangible. Face aux multiples conflits qui font rage dans le monde, en parallèle des violations flagrantes de plus en plus nombreuses des droits des femmes, des jeunes et des enfants, la Sierra Leone est foncièrement convaincue que

respecter les droits humains de chacun contribue à prévenir les conflits et à instaurer une paix durable.

Nous prenons note de l'élargissement et de l'amélioration, au fil des ans, des cadres normatifs mondiaux pour une paix durable, globale et inclusive, qui promeuvent expressément, désormais, les précieuses contributions des femmes et des jeunes. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité énoncé à la résolution 1325 (2000) et les sept résolutions qui ont suivi sur cette question, de même que le programme sur les jeunes et la paix et la sécurité présenté dans la résolution 2250 (2015) et le concept souple de pérennisation de la paix décrit dans deux résolutions parallèles, la résolution 2282 (2016) du Conseil et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, appellent tous à faire en sorte que la planification, la conception des programmes, l'élaboration des politiques et les processus de prise de décisions aux fins de la prévention et du règlement des conflits, ainsi que du relèvement post-conflit, soient inclusifs. La résolution 2250 (2015) exhorte les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention, et de règlement des conflits.

De même, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité préconisent depuis longtemps d'élaborer et d'appliquer des politiques garantissant une participation directe des femmes à la prise de décisions politiques, économiques et sociales. Prenant acte de l'importance des femmes et des jeunes sur le continent et dans le monde entier, l'Union africaine, tant dans sa Stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes que dans son Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité, ainsi que dans les déclarations et communiqués qui en ont découlé, cherche à renforcer la capacité d'action des femmes et des jeunes en Afrique et appelle à les associer à l'édification de la nation et à la consolidation de la paix, via une programmation ciblée, un renforcement des capacités et une intégration systématique de ces questions. En outre, l'Union africaine a depuis créé FemWise-Africa, le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, qui est une instance propice à la sensibilisation stratégique, au renforcement des capacités et aux échanges, afin d'améliorer l'exécution des engagements pris s'agissant de faire participer les femmes au rétablissement de la paix en Afrique.

Il est regrettable que les femmes continuent dans l'ensemble de se heurter à d'importants obstacles structurels qui les empêchent de prendre une part active aux processus politiques et de paix et de développer leur pouvoir socioéconomique. Les récents rapports du

Secrétaire général soulignent que, aussi bien dans les négociations des processus de paix dirigés par l'ONU que dans l'application d'accords de paix conclus dans divers pays, la représentation des femmes reste globalement faible. Le nombre de femmes et de filles exposées à des violences fondées sur le genre dans les situations de conflit ressort également en hausse notable, et l'ONU a notamment confirmé environ 3 522 cas de violences sexuelles liées aux conflits ayant visé des femmes et des filles en 2023. Les jeunes continuent également d'être confrontés à d'importantes menaces physiques, psychologiques, socio-culturelles, financières, juridiques et numériques, plus marquées encore en situation de conflit. Le chômage des jeunes est toujours trois fois et demie supérieur à celui des adultes et, actuellement, environ 298 millions de jeunes hommes et femmes ne travaillent pas, ne sont pas scolarisés et ne suivent pas de formation. Plus de 600 millions de jeunes Africains vivent dans des régions touchées par un conflit, et leurs expériences sont étroitement corrélées à des dynamiques de pouvoir genrées et générationnelles. Confrontés à un chômage des jeunes stupéfiant et globalement mécontents des structures de gouvernance fermement en place, les jeunes Africains montrent une impatience qui se manifeste dans des tensions croissantes entre eux et les acteurs politiques. De surcroît, cette situation a déclenché une fuite des cerveaux du continent, de nombreux jeunes, en particulier en Afrique de l'Ouest et au Sahel, choisissant d'entreprendre un dangereux voyage à travers le Sahara et la Méditerranée dans l'espoir de trouver des cieux plus cléments en Europe.

La Sierra Leone reconnaît que la mise en place d'une infrastructure nationale de paix inclusive et participative fait partie des conditions requises pour l'exercice du droit à la paix. En 2021, en Sierra Leone, la Commission indépendante pour la paix et la cohésion nationale a été créée pour promouvoir la paix, la réconciliation et l'unité dans le pays, instaurer des cultures de paix, renforcer la tolérance et appuyer un règlement pacifique des conflits. Depuis sa création, la Commission a accompagné les efforts de réconciliation nationale, notamment après l'élection présidentielle de 2024.

Faisant fond sur la démarche qu'elle a suivie pour garantir la participation des femmes et des jeunes à la gouvernance, la Sierra Leone a pris des mesures législatives et institutionnelles délibérées, entreprenant des réformes qui ne se contentaient pas de supprimer les obstacles entravant leur implication mais promouvaient leur participation inclusive, sûre et active. L'adoption de la loi de 2022 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de la loi de 2022 sur les élections publiques a fixé à 30 % la représentation minimale des

femmes dans les organes de décision politiques et publics. Actuellement, les femmes représentent 30 % des députés ordinaires élus ; 34,5 % des ministres et 33 % des vice-ministres ; 41 % des maires ou présidents élus ; et 34 % des conseillers élus aux conseils locaux. La représentation des femmes dans le secteur de la sécurité a également augmenté, passant à 23 % dans la police et à 13 % dans les forces armées. Preuve de l'engagement en faveur d'une participation inclusive et en toute sécurité des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix et au développement, quatre femmes et quatre représentants de la jeunesse font partie de la plateforme tripartite composée de 14 membres qui a été mise en place pour permettre au Gouvernement et à l'opposition d'engager le dialogue sur les réformes électorales nationales essentielles pour renforcer la démocratie, la cohésion nationale et la paix.

La Sierra Leone continue d'approfondir les partenariats avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux afin de faire progresser les systèmes juridiques, administratifs et opérationnels dédiés aux résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que les actions humanitaires tenant compte des questions de genre. Le Ministère de l'égalité des genres et de l'enfance, en collaboration avec des groupes de la société civile tels que le Global Network of Women Peacebuilders et la Campaign for Good Governance, a également intégré des partenariats avec de jeunes artisans de la paix dans des initiatives portant sur le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la prévention des conflits. En 2009, la Sierra Leone est devenue le quatrième pays d'Afrique de l'Ouest et le septième pays d'Afrique à élaborer un plan d'action national en vue de l'application intégrale de la résolution 1325 (2000). Nous avons récemment achevé la mise en œuvre de la deuxième édition du plan d'action national et nous sommes en train de mettre la dernière main à la troisième édition, en collaboration avec des groupes de femmes de la société civile, des organisations de jeunes et d'autres parties prenantes.

Le Gouvernement a également privilégié l'investissement dans les ressources, la capacité d'action et le leadership des jeunes dirigeants politiques afin de renforcer leurs capacités de mener des efforts de paix dans un esprit de collaboration et d'utiliser leurs compétences pour s'attaquer à d'autres problèmes qui ont une incidence sur leur vie, en particulier en ces temps difficiles. Les projets consacrés aux jeunes dans le domaine de la politique et de la consolidation de la paix (Youth in Politics and Peacebuilding) et aux jeunes en situation de vulnérabilité (Youth at Risk) visent tous deux à améliorer la cohésion sociale et le dialogue en faveur des jeunes

valides et des jeunes souffrant de handicaps physiques et mentaux. Il s'agit de renforcer leur participation citoyenne aux niveaux national et communautaire par la formation, la communication sur le changement, le plaidoyer et la sensibilisation, ainsi que d'améliorer l'accès à la formation professionnelle et aux services de prévention et de protection liés à la violence fondée sur le genre et à d'autres pratiques préjudiciables.

La Sierra Leone appelle les États Membres et la communauté internationale à réagir plus résolument et globalement pour tirer parti du potentiel inexploité des jeunes et des femmes, notamment en améliorant l'éducation et la formation, en particulier en ce qui concerne les compétences techniques et professionnelles pratiques et les compétences numériques ; en renforçant leur participation économique grâce à des systèmes de financement souples et à des initiatives entrepreneuriales ; en favorisant la participation à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions par le biais de nominations intentionnelles à des postes de direction ; et en menant des consultations approfondies sur les questions pertinentes. Nous appelons à la pleine application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité portant sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, le monde compte aujourd'hui 1,8 milliard de jeunes, soit la plus grande génération de l'histoire, et 4,04 milliards de femmes. La voix et le rôle des femmes et des jeunes en tant qu'artisanes et artisans de la paix, décideuses et décideurs, défenseuses et défenseurs des droits humains et agentes et agents de changement sont fondamentaux pour pérenniser la paix.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana remercie le Mozambique d'avoir organisé le présent débat public sur ce sujet important. Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la Directrice exécutive Bahous, le Sous-Secrétaire général Paullier Olivera et l'Ambassadrice de la jeunesse pour la paix de l'Union africaine, M^{me} Diouf, d'avoir partagé leurs points de vue. Nous leur savons assurément gré de tous les efforts qu'ils déploient.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, nous reconnaissons que les femmes figurent parmi les personnes les plus durement touchées par les conséquences des conflits. Pour ne citer qu'un exemple, à Gaza, elles continuent d'être tuées en toute impunité, et celles qui ont survécu doivent s'occuper de leurs enfants et de leurs proches toujours en vie, parfois blessés dans les conditions les plus inhumaines. Dans le même temps, nous voyons des jeunes du monde entier jouer les premiers rôles pour secouer la conscience

mondiale afin de mettre fin à la guerre. Dans bien d'autres régions, ils se mobilisent pour protéger la démocratie. Cette séance arrive donc à point nommé.

Bien que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité soient considérés comme des programmes distincts et souvent traités en vase clos, il existe d'importants chevauchements qu'il convient de prendre en compte. En effet, j'ose affirmer que l'objectif ultime de paix et de sécurité ne sera pas atteint si on ne comprend pas et on n'exploite pas ces synergies. Lorsque nous examinons le rôle des jeunes, nous constatons que la plupart des interventions en faveur de la paix et de la sécurité ciblant les jeunes donnent la priorité aux jeunes hommes et n'accordent qu'une attention minimale, voire aucune, aux jeunes femmes. Les jeunes femmes sont plutôt assimilées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, d'une portée plus générale, dans lequel les femmes sont souvent considérées, à tort, comme un groupe homogène. Nous avons également conscience qu'il reste beaucoup à faire pour que les femmes participent pleinement à la prise de décisions dans le cadre des processus de paix.

Dans ce contexte, je me propose de livrer quelques réflexions.

Premièrement, les stéréotypes de genre observés dans le monde d'une manière générale sont amplifiés dans les situations de conflit armé. Les jeunes hommes sont considérés comme enclins à la violence et vulnérables au recrutement par des groupes armés et des extrémistes, tandis que les jeunes femmes sont souvent dépeintes comme des victimes passives qui ont besoin de protection, sans que l'on reconnaisse vraiment qu'elles aussi peuvent être enrôlées et qu'elles le sont, ou qu'elles peuvent contribuer au règlement des conflits et aux processus de paix. Si l'adoption de la résolution 2250 (2015) a constitué un changement important dans la perception du rôle des jeunes, qui sont passés du statut de victimes ou d'auteurs de violences à celui d'agents positifs de changement pouvant contribuer à la prévention et au règlement des conflits, nous devons veiller à ce qu'aucune catégorie de jeunes ne soit laissée pour compte. Les jeunes femmes doivent faire partie de cette vision positive.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir l'importance que revêt l'inclusion véritable des femmes et des jeunes. Des mesures ciblées doivent être prises pour garantir la pleine participation des femmes et des jeunes, y compris des jeunes femmes, à tous les aspects de la prévention des conflits, du relèvement après un conflit et de la consolidation de la paix. Leur participation ne doit pas se limiter à

la société civile, mais doit également se généraliser au sein des structures gouvernementales et politiques. Le Conseil a eu connaissance de nombreux exemples marquants de jeunes femmes qui, au sein de leur communauté, mènent des actions en faveur d'une paix durable. Au risque de subir des représailles, elles viennent nous livrer leur analyse de la situation dans leur pays et dans leur communauté. D'ailleurs, le Conseil de sécurité peut montrer l'exemple en invitant plus souvent des jeunes de différentes régions à présenter des exposés au Conseil, comme l'a suggéré le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse.

Troisièmement, dans le cadre du programme de prévention du Conseil, il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de risque des conflits. La pauvreté, le chômage, les déplacements internes, l'absence de perspectives économiques et le désespoir ont poussé des millions de jeunes et d'enfants à intégrer les rangs de groupes extrémistes. Ces problèmes sont souvent exacerbés pour les femmes et les filles, qui sont également victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, de la traite des êtres humains et de mariages forcés. Alors que nous parlons de ces causes profondes, je tiens à souligner l'importance cruciale d'un enseignement de qualité qui, entre autres choses, renforcera la capacité des jeunes de faire partie des solutions. Il s'agit toutefois d'un véritable défi lorsque l'accès à l'éducation est perturbé à cause de conflits et d'attaques contre les écoles. Étant donné que de plus en plus, les parties à des conflits ne respectent pas les dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection des écoles et d'autres infrastructures civiles critiques, une génération de jeunes vivant dans des zones touchées par un conflit risque d'être laissée pour compte.

Quatrièmement, à l'ère du numérique, il faut prêter attention aux médias sociaux et à leur incidence sur les jeunes. Les espaces de médias sociaux dominés par les jeunes ont des effets à la fois positifs et négatifs. Les jeunes sont exposés à des menaces nouvelles et croissantes associées aux discours de haine, à la désinformation, au racisme, à la violence, au harcèlement et aux avances sexuelles non désirées en ligne, ainsi qu'au recrutement par des groupes extrémistes. Il est impératif de sensibiliser les jeunes à un comportement en ligne responsable, ainsi que de mettre en place des cadres solides pour surveiller l'utilisation abusive des espaces numériques et amener les auteurs d'actes répréhensibles à en répondre.

Enfin, le Conseil doit continuer à renforcer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les intégrer au renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Les femmes et jeunes doivent être présents à la

table de négociation et participer pleinement à la mise en œuvre des accords de paix. Des ressources adéquates pour leur autonomisation et leur participation doivent être intégrées aux mandats, avec des mécanismes de suivi solides pour évaluer la mise en œuvre et l'efficacité.

Pour terminer, il convient de souligner que la participation véritable des femmes et des jeunes aux processus de paix, notamment aux niveaux décisionnels, peut permettre d'instaurer un climat de confiance et de briser les cycles de violence, menant ainsi à des résultats durables. Le Conseil doit continuer à promouvoir leur participation effective.

M^{me} Zabolotskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier le Mozambique d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous remercions également de leurs exposés et de leurs contributions à notre débat M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M^{me} Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M. Felipe Paullier Olivera, Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse ; et M^{me} Simone Diouf, Ambassadrice de la jeunesse de l'Union africaine.

Nous vivons dans un environnement géopolitique de plus en plus complexe, marqué par un nombre croissant de conflits et par l'émergence constante de nouveaux défis et de nouvelles menaces, ce qui souligne la nécessité pour toutes les composantes de la société de s'unir pour instaurer une paix et une sécurité durables et pérennes. Les femmes font partie intégrante du règlement des conflits et de l'instauration d'une paix durable, et elles contribuent à des solutions plus harmonieuses et plus durables dans les processus de réconciliation et de médiation. Les jeunes, quant à eux, avec leurs idées novatrices, leur énergie et leur désir de changement, peuvent compléter ces efforts afin d'élaborer des solutions plus efficaces.

Cependant, nous ne devons pas oublier que les femmes et les jeunes sont également les premières victimes des conflits et de l'instabilité, et qu'ils doivent être protégés. La situation dans la bande de Gaza, où des dizaines de milliers de femmes et d'enfants ont perdu la vie et où des enfants et des femmes sont contraints de vivre sans toit, en étant confrontés à de graves pénuries de nourriture et même d'eau, en est un exemple éloquent. Nous continuons d'entendre parler de l'importance d'élaborer des stratégies et des plans régionaux et nationaux ou de mettre en place des mécanismes nationaux pour mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), qui ont inscrit les thèmes des femmes et de la paix et de la sécurité et des jeunes et de la paix et de la sécurité à l'ordre

du jour du Conseil de sécurité. Néanmoins, une question se pose : quels sont les stratégies et les mécanismes pour les femmes et les jeunes qui participent au règlement du conflit israélo-palestinien ? Quel rôle ces stratégies jouent-elles dans cette situation de conflit particulière ? Nous pensons que sur cette question, il faut être clair. Ne semble-t-il pas que, dans ce domaine, l'ONU s'emploie à multiplier les structures bureaucratiques et à préparer et mettre à jour formellement des plans qui ne jouent pas de rôle réel dans la fin ou le règlement des conflits ?

Nous sommes heureux de constater l'augmentation constante de la participation des femmes et des jeunes aux processus de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les négociations et le maintien de la paix, ainsi que leur contribution au règlement des problèmes de sécurité. La Russie contribue à la formation des forces de la police des Nations Unies chargées du maintien de la paix, originaires de plus de 50 pays, principalement de pays africains. Parmi ces soldats de la paix, l'on trouve un grand nombre de femmes. Cette participation permet d'établir des relations plus stables et davantage basées sur la confiance avec la population locale. Elle facilite également les mesures de suivi visant à réadapter et à réintégrer les victimes de violences et d'autres violations.

En même temps, cette participation doit être un processus naturel d'évolution sociale, un choix conscient plutôt qu'un objectif formel imposé de l'extérieur. La Russie partage le point de vue selon lequel les femmes et les jeunes peuvent apporter et apportent une contribution encore plus importante à la prévention et au règlement des conflits. Cependant, des caractéristiques telles que l'âge et le sexe ne peuvent pas être les critères déterminants, et encore moins les seuls, pour associer certaines personnes à la prise de décisions, en particulier sur des questions aussi sensibles que le maintien de la paix et de la sécurité. Ce qui compte à cet égard, ce sont les exigences réelles de la situation et les compétences professionnelles.

Il convient d'appeler l'attention sur la tendance selon laquelle la participation des femmes et des jeunes devient une position idéologique. Dans ces cas, les pays donateurs riches subordonnent l'octroi de l'aide aux pays pauvres et touchés par un conflit au niveau de participation des femmes et des jeunes. De telles pratiques néocoloniales sont inadmissibles. Personne n'a le droit de dire à des gouvernements souverains comment ils doivent construire leurs États, ou prévenir les conflits, ou quel pourcentage de femmes ou de jeunes doit participer à leurs institutions politiques. Cela est d'autant plus vrai que bien souvent, les pays donateurs eux-mêmes ne parviennent pas à satisfaire

aux exigences qu'ils imposent aux autres. Par ailleurs, il importe de garder à l'esprit que le concept de jeunesse inclut également les personnes âgées de moins de 18 ans, à savoir, selon la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants. La participation des enfants à des activités politiques ne saurait être justifiée en raison de leur immaturité physique et intellectuelle. À cet égard, nous devons nous efforcer de lutter contre l'instrumentalisation politique des jeunes et les tentatives de présenter les intérêts de certains groupes politiques comme la vision de la jeune génération.

Il est impossible d'atteindre les objectifs visés par le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sans aborder les questions liées à l'épanouissement des femmes et des jeunes : vaincre la pauvreté et garantir l'accès à l'éducation, en particulier dans les pays en situation de conflit armé. L'éducation est essentielle pour former une génération prête à travailler pour le bien de la société et de la paix. À cet égard, la Russie accorde un degré élevé de priorité à la coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'éducation. Il importe tout autant de renforcer la coopération en ce qui concerne l'accès des femmes et des jeunes aux ressources, à la technologie et au secteur bancaire. Nous sommes pleinement convaincus que ces mesures contribueront au relèvement durable des États après un conflit. La protection des institutions de la famille et de la maternité, ainsi que des valeurs familiales traditionnelles, est également capitale, car ces dernières constituent les piliers moraux de toute société et le gage d'un développement réussi, aujourd'hui et à l'avenir.

L'incidence négative des mesures coercitives unilatérales sur l'inclusion des femmes et des jeunes dans les activités de maintien de la paix ne peut être négligée. Ces mesures ont des effets désastreux sur la situation et sur le bien-être de ces catégories, les rendant plus vulnérables. Elles privent les femmes et les jeunes de perspectives d'avenir, de possibilités d'emploi, d'éducation, de protection sociale et d'autres avantages, ce qui nuit clairement à leur inclusion dans la vie publique.

Pour terminer, je voudrais souligner que la création de conditions sûres pour la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix est possible si tous les participants à ces processus jouissent d'une sécurité partagée. Une paix véritable, durable et pérenne, tenant dûment compte des intérêts de toutes les parties prenantes, ne peut se construire que sur une société solide.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je vous souhaite la bienvenue alors que vous êtes de retour dans cette salle, Madame la Présidente.

« Nous croyons toujours à la promesse d'un monde meilleur pour tout le monde. Et vous ? ». Voici la question des jeunes dans une lettre ouverte aux dirigeantes et dirigeants mondiaux, partagée par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse il y a juste un mois. Il y a pourtant presque 25 ans déjà, cinq ans après le coup d'envoi lancé par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, que le Conseil a adopté la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. Elle promettait ainsi aux femmes de leur ouvrir les portes des processus de paix et de mieux les protéger. Et il y a près de 10 ans, la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, l'a promis aussi aux jeunes. Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de passer en revue la mise en œuvre de toutes ces promesses, et je remercie le Mozambique de nous y avoir convoqués. Je remercie également les intervenantes et l'intervenant de leur expertise, qu'ils ont partagée avec nous, et je salue l'avis de la Commission de consolidation de la paix.

Ces dernières décennies, nous avons élargi notre vision de la paix et reconnu la diversité des personnes qui la construisent. Nous pouvons être fiers de ces acquis, de la reconnaissance du rôle essentiel des femmes dans la paix et la sécurité et de l'action des jeunes dans la résolution des conflits.

Mais tournons-nous vers le présent. Où sommes-nous aujourd'hui, selon les derniers rapports du Secrétaire général ? Pour les femmes, les portes à la consolidation de la paix sont, au mieux, entrouvertes et semblent même se fermer. Les femmes en tant que médiatrices, négociatrices et signataires sont toujours l'exception plutôt que la norme dans les processus de paix. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui des représentants de l'Organisation des Nations Unies, si l'on regarde les chiffres de la protection, ils ne sont pas encourageants.

Quant aux jeunes dans les processus de paix, le bilan est également mitigé, comme nous l'avons aussi entendu. Si des initiatives louables existent, par exemple en Colombie, au Yémen ou en République centrafricaine, les jeunes subissent généralement plus de violence, sont rarement impliqués dans les négociations de paix et perdent souvent confiance dans les institutions publiques. En plus, l'approche du double anniversaire des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) me fait penser au double obstacle que les jeunes femmes doivent franchir dans la consolidation de la paix.

Une piste prometteuse pour lever ces obstacles est la mise en réseau.

Premièrement, la mise en réseau des femmes et des jeunes qui s'engagent pour la paix. Des réseaux comme FemWise Africa montrent le succès de cet instrument en

termes de visibilité, d'apprentissage mutuel et de transmission de connaissances et de protection. Il s'agit donc de créer des réseaux là où ils n'existent pas, de relier les réseaux de femmes et de jeunes là où ils existent, et de les élargir activement à davantage de jeunes femmes.

Ensuite, les décideuses et décideurs politiques doivent intégrer et utiliser ces réseaux et établir de véritables partenariats avec eux. Des plans d'actions nationaux pour les jeunes et la paix et la sécurité et pour les femmes et la paix et la sécurité peuvent y contribuer.

Enfin, la mise en réseau au niveau multilatéral pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous saluons à cet égard le rôle essentiel des avis de la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité.

Nombreux processus de paix le démontrent : plus la paix est ancrée dans chacune et chacun, plus elle est solide et peut grandir. Ce sont les actions de la société entière qui pérennisent la paix. Bâtir cette paix est un enjeu trop grand pour qu'on puisse se passer tant de l'expertise et l'expérience des femmes que de celles des jeunes.

En tant qu'États Membres, nous aurons de nouveau l'occasion de tenir les promesses que nous avons faites il y a près de 25 ans : avec des messages fermes et forts dans le Pacte pour l'avenir et dans l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

La Suisse continuera à appeler au respect des droits humains et du droit international humanitaire dans ses efforts. Sans protection, les femmes et les jeunes ne peuvent pas participer pleinement. La Suisse continuera aussi à s'engager pour que la voix des femmes et des jeunes soit pleinement entendue dans le Conseil, et qu'il agisse avec elles et eux. À votre instar, Madame la Présidente, nous y porterons une attention toute particulière lors de notre présidence du Conseil en octobre, occasion du débat annuel sur la question des femmes et de la paix et la sécurité. Nous avons bien écouté et entendu et nous essayerons de tenir compte de toutes les recommandations ici émises avec détermination et sincérité, pour que les jeunes puissent, avec un « pouvoir d'action croissant », comme cela a été dit, continuer à croire à cette promesse d'un monde meilleur ou, pour reprendre les mots de M^{me} Diouf, être des acteurs et actrices du changement.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Mozambique d'avoir organisé ce débat très important et fort opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son dernier

rapport sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207). Je sais gré à tous les intervenants qui nous ont fait part de leurs réflexions intéressantes.

Les États-Unis sont depuis longtemps convaincus que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité se renforcent mutuellement, que lorsque nous aidons les jeunes, nous aidons les femmes, et lorsque nous aidons les femmes, nous aidons les jeunes, et lorsque nous aidons les deux, nous donnons à des populations entières les moyens d'agir, et que donner à ces groupes les moyens d'agir dans leurs communautés permet de créer un monde plus sûr et plus pacifique pour nous tous.

Malheureusement, nous savons aussi qu'à l'heure actuelle, les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, sont touchés de manière disproportionnée par les conflits. La violence perturbe leur éducation et limite leurs perspectives d'emploi, anéantissant leurs espoirs pour l'avenir. Elle limite leur accès aux espaces civiques et amoindrit leur potentiel économique.

J'ai rencontré ces jeunes : la jeune fille du Soudan, qui m'a dit que les horreurs qu'elle a vécues lui ont fait perdre son ambition, et l'enfant de 10 ans en Ukraine, qui, au milieu de tant de combats et de violence, veut simplement retourner à l'école et voir ses amis. Nous savons que, sans faute de leur part, les enfants de Gaza ne sont pas en mesure de poursuivre leur scolarité à cause d'un conflit auquel ils ne participent pas. Il y a aussi des filles en Afghanistan qui se voient refuser l'accès à l'éducation à cause des restrictions imposées par les Talibans. Des enfants et des femmes sont retenus en otage dans d'horribles conditions à Gaza.

Face à de forts vents contraires, des jeunes du monde entier se mobilisent pour relever ces défis et devenir les architectes de leur avenir, comme les jeunes femmes de la République démocratique du Congo dont nous avons parlé M^{me} Simone Mbode Diouf. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir et encourager ces jeunes femmes et d'autres jeunes. Nous prenons acte des recommandations formulées dans le rapport sur les jeunes et la paix et la sécurité appelant à des ressources supplémentaires, et je note les recommandations formulées par notre très compétent Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, assis à côté de moi ce matin. Ce sont ces valeurs qui sous-tendent la stratégie des États-Unis en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité, laquelle affirme notre appui aux processus politiques inclusifs pour régler les conflits violents en cours, en mettant l'accent sur la participation véritable des femmes et

des jeunes. Intégrer des points de vue divers, intersectionnels et, surtout, intergénérationnels dans les processus de paix et de sécurité n'est pas seulement un impératif moral, c'est aussi le seul moyen de garantir que nos solutions sont inclusives, efficaces et durables. Et il ne s'agit pas de recommandations imposées aux pays par des acteurs extérieurs, comme les membres du Conseil ont pu l'entendre. Elles répondent à des demandes émanant des jeunes de ces pays.

Cela inclut le travail accompli par les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies. Ces missions opèrent dans certains des endroits les plus difficiles d'accès du monde, et les soldats de la paix ont le potentiel d'aider les jeunes dans les cinq piliers du programme. Mais ils ne peuvent le faire que s'ils disposent d'un mandat adéquat et de moyens suffisants pour appliquer une approche axée sur la jeunesse dans leur travail.

En outre, nous devons réfléchir à la manière dont la technologie influe sur ces travaux et à la façon dont elle peut être utilisée pour promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Chaque jour, les jeunes utilisent la technologie et se connectent par l'intermédiaire de plateformes numériques qui ont un énorme potentiel pour faire le bien. Dans le même temps, nous connaissons les dangers que représentent la désinformation et la mésinformation, la diffusion de discours de haine en ligne et la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie, autant de phénomènes qui touchent les jeunes femmes de manière disproportionnée. En tant que membres du Conseil de sécurité, il nous incombe de promouvoir la sécurité des jeunes femmes et des filles dans les espaces physiques et numériques, et de favoriser des environnements d'information sains qui soutiennent une citoyenneté engagée.

En fin de compte, une paix et une stabilité durables passent par des processus de prise de décisions inclusifs. Il nous appartient dès lors d'œuvrer de concert pour mettre à profit le potentiel illimité des femmes et des jeunes, de travailler avec eux aujourd'hui et chaque jour, dans le cadre du processus en cours du Sommet de l'avenir et dans tous les efforts que nous déployons en tant que Conseil. J'attends avec intérêt le débat qui sera mené par la Suisse en octobre.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous souhaite la bienvenue à New York, Madame la Présidente, pour présider le présent débat. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Sous-Secrétaire général Paullier Olivera, la Directrice exécutive Bahous et l'Ambassadrice de la jeunesse Diouf de leurs exposés.

Les femmes et les jeunes jouent un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le contexte international actuellement perturbé, la discussion sur ce sujet doit dépasser le politiquement correct et les slogans tapageurs pour déboucher sur des initiatives concrètes et pragmatiques.

Je souhaite faire quatre observations à cet égard.

Premièrement, nous devons promouvoir un cessez-le-feu et la cessation de la violence afin de protéger les femmes et les jeunes. Le monde d'aujourd'hui est loin d'être tranquille. Du Moyen-Orient à l'Afrique, de l'Eurasie à Haïti, dans les Caraïbes, les guerres et les conflits violents se poursuivent sans relâche, et les femmes et les jeunes en sont les premières victimes. À El-Fasher, au Soudan, des milliers de femmes et de jeunes ont été déplacés et privés de nourriture et de vêtements en raison du conflit. À Gaza, les opérations militaires israéliennes ont coûté la vie à 12 000 mères et enfants, et des centaines de milliers de femmes palestiniennes ont été déplacées et vivent dans la peur, la colère et le désespoir. Pas plus tard que le 26 mai, Israël a attaqué un camp de réfugiés à Rafah, provoquant la mort de dizaines de personnes, dont la plupart étaient des femmes et des enfants.

Lorsque la sécurité et la survie même des personnes sont menacées, rien d'autre n'est possible. Le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité première en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et déployer des efforts inlassables pour promouvoir un cessez-le-feu et la fin des combats. La Chine appelle les parties au conflit à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, à s'abstenir d'utiliser les femmes et les jeunes comme cibles militaires, à garantir effectivement l'accès aux fournitures humanitaires et à se réengager dès que possible sur la voie d'un règlement politique de leur différend.

Deuxièmement, nous devons exploiter le rôle des femmes et des jeunes dans la recherche de solutions politiques aux crises. Actuellement, le niveau de participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et de paix varie d'un pays à l'autre, et les contributions et talents potentiels des femmes et des jeunes doivent encore être pleinement reconnus et utilisés. La Chine soutient la pleine mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), qui offrent aux femmes et aux jeunes des chances égales de participer aux processus de paix en éliminant la discrimination, les préjugés et les obstacles. Il est essentiel de renforcer la motivation et le sentiment de participation des femmes et des jeunes et de les encourager à proposer leurs idées dans les domaines de la prévention des conflits, du

développement politique et de la gouvernance sociale. Nous devons tirer pleinement parti de leurs qualités, à savoir la rapidité d'esprit, la compréhension et la tolérance, afin qu'ils deviennent une force indispensable pour le maintien et la consolidation de la paix.

Troisièmement, nous devons soutenir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes afin de renforcer les fondements de la paix. L'une des principales raisons pour lesquelles certains jeunes et certaines femmes ont été amenés à rejoindre des groupes armés et des organisations terroristes est leur manque d'accès à l'éducation, à l'emploi et au développement. La communauté internationale doit faciliter leur accès à l'éducation et à l'emploi afin qu'ils puissent devenir maîtres de leur destin et constituer une force majeure pour la stabilité sociale et le développement. C'est le moyen le plus efficace de prévenir les conflits et le projet de paix le plus rentable.

La Chine a toujours soutenu activement l'autonomisation économique des femmes et des jeunes. Au Mali, le centre de formation professionnelle de Sénou, construit avec l'aide de la Chine, a permis à plus de 500 jeunes d'acquérir des connaissances professionnelles dans les domaines de la construction et du génie électrique, et de nombreuses femmes ont acquis de nouvelles compétences, apportant ainsi de l'espoir à leurs familles. Aux Fidji, la Chine a formé plus de 2 400 personnes à la technologie Juncao depuis 2014, et la population locale a planté plus de 2 000 hectares d'herbe Juncao, ce qui a permis d'augmenter les revenus et d'améliorer la vie de nombreuses femmes et de nombreux jeunes. Lors de l'exposition internationale d'importation organisée par la Chine en novembre, les tapis, les pignons de pin et les grenades d'Afghanistan étaient les produits vedettes, dont l'exportation a créé une source de revenus pour des milliers de familles afghanes et amélioré la vie de nombreuses femmes et de nombreux jeunes afghans.

Quatrièmement, nous devons approfondir les partenariats mondiaux pour faire avancer la cause des femmes et des jeunes. L'ONU et tous les pays ont le devoir de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Des organisations telles qu'ONU-Femmes, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population devraient non seulement accroître leurs investissements pour relever les défis actuels, et notamment éliminer la violence, réduire la pauvreté et promouvoir l'éducation et l'égalité des genres, mais aussi s'attaquer aux problèmes nouveaux, tels que les

fractures numérique, technique et en matière de renseignement, afin que les femmes et les jeunes des régions et pays sous-développés ne soient pas laissés pour compte dans le nouveau cycle de la révolution technologique. Nous appelons les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et à faire de la promotion des femmes et des jeunes dans les pays en développement un domaine clef de leurs investissements. Les institutions financières multilatérales, telles que le Fonds monétaire international, doivent allouer davantage de fonds à l'amélioration des moyens de subsistance des femmes, des jeunes et d'autres groupes dans les pays en développement. Nous sommes favorables au renforcement de la coopération Sud-Sud et à la mise à profit de nos expériences respectives pour faire avancer la cause des femmes et des jeunes, en vue de parvenir à un développement partagé.

Les femmes peuvent tenir la moitié du ciel, et les jeunes représentent l'avenir et l'espoir. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour construire un monde meilleur afin que les femmes et les jeunes de tous les pays puissent vivre sous le soleil de la paix et du développement.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} DiCarlo, M^{me} Bahous et M^{me} Mbode Diouf, ainsi que M. Paullier Olivera, pour leurs interventions.

La France remercie le Mozambique d'avoir organisé ce débat. C'est l'occasion d'envisager la consolidation de la paix en prenant en compte à la fois le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Leur synergie peut nous aider à prévenir les conflits, à les résoudre, à promouvoir une égalité de genre effective et à construire des sociétés plus inclusives.

Les femmes et les jeunes jouent un rôle clef dans le rétablissement et la consolidation de la paix. Leur pleine participation aux processus de décision augmente les chances d'aboutir à une paix durable. On le voit en Colombie, où les femmes issues de la société civile jouent un rôle capital dans le processus de paix, et où les jeunes sont représentés au sein du Comité national de participation.

Il est crucial de promouvoir la contribution des femmes et des jeunes aux objectifs des missions et des opérations des Nations Unies. La France soutient cet objectif à travers sa diplomatie féministe et son appui constant à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous soutenons le renforcement de la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles durant les conflits et la lutte contre l'impunité pour ces violences. La France soutient

aussi la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Nous menons des actions concrètes comme la formation d'officiers féminins et de conseillers sur les questions de genre, formation dont la première édition francophone a eu lieu à Paris en janvier dernier.

La France œuvre aussi à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité depuis près de 10 ans. Elle soutient par exemple la création, par le Fonds des Nations Unies pour la population, d'une formation sur les programmes relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité pour l'ONU dans les Balkans occidentaux et en Asie centrale. Elle a aussi renouvelé cette année son appui à hauteur de 2 millions d'euros au Fonds pour la consolidation de la paix et à son initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres. Nous saluons l'approbation par l'Organisation des Nations Unies de 50 millions de dollars de contributions obligatoires par an à partir du 1^{er} janvier 2025 pour financer ce fonds. Le soutien au besoin de protection des femmes et des jeunes ne doit en effet pas être une variable d'ajustement de nos programmes, mais une composante à part entière de notre action.

Malgré les avancées réalisées grâce au programme pour les femmes et la paix et sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité, les femmes et les jeunes restent la cible de violences et sont souvent marginalisés dans les processus de décision. Nous condamnons, à cet égard, toute mesure restreignant la participation des femmes dans les processus de paix et dans l'action humanitaire, comme cela est toujours le cas en Afghanistan.

Nous appelons tous les États à soutenir le projet de recommandation générale du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la participation des femmes aux processus de décision. Les femmes et les filles font face de manière disproportionnée aux violences fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles en période de conflit. Ces violences ne doivent pas rester impunies.

La France soutient enfin les initiatives visant à intégrer pleinement les femmes et les filles victimes de ces violences dans les processus de rétablissement de la paix.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de vous accueillir à nouveau, Madame la Présidente, dans cette salle et vous remercie, ainsi que le Mozambique, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également M^{me} DiCarlo, M^{me} Bahous, M. Paullier Olivera et M^{me} Diouf de leurs exposés circonstanciés.

Pour donner aux jeunes et aux femmes les moyens d'être des artisans de la paix et garantir leur participation véritable aux processus de paix, nous devons adopter une

approche globale et investir dans un capital humain adapté à leurs besoins. Le Japon a fait écho à ce point au cours du débat public du Conseil de sécurité sur la promotion de la prévention des conflits (voir S/PV.9574), en mettant l'accent sur l'autonomisation de tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, durant sa présidence au mois de mars. À ce débat, auquel ont participé 82 États Membres et groupes, le Japon a réaffirmé que les approches intégrales de la prévention des conflits impliquant les femmes et les jeunes permettaient de renforcer la résilience sociale et l'appropriation nationale d'une paix durable.

À cet égard, le rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207) insiste sur la nécessité de favoriser des possibilités économiques et d'emploi inclusives pour les jeunes, car elles sont essentielles à leur autonomisation dans les situations d'après-conflit. Le Japon souscrit pleinement à ce point de vue et fournit une assistance dans ce domaine. Par exemple, à la suite de la guerre civile en Somalie en 2012, les possibilités d'emploi limitées ont été l'un des facteurs qui ont poussé les jeunes à se livrer à la piraterie et à rejoindre les rangs des rebelles armés. En réponse, l'Agence japonaise de coopération internationale a organisé un atelier en Ouganda en 2019 et appuyé, par le truchement de responsables somaliens et d'organisations privées, des entrepreneurs locaux et des petites et moyennes entreprises jusqu'en 2022 afin qu'ils puissent aider les jeunes en Somalie à créer des entreprises durables et à devenir une force motrice pour le changement social. Nous espérons que ces initiatives d'autonomisation d'après-conflit permettront aux jeunes de devenir des artisans de la paix.

L'intégration des femmes et des jeunes dans les cadres de sécurité nécessite des efforts nationaux et internationaux à long terme. La communauté internationale peut tirer des enseignements du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a une plus longue histoire et a connu beaucoup de succès, pour accompagner les États Membres dans le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les éléments qui ont fait leurs preuves dans les cadres relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité, tels que les plans d'action nationaux, le suivi de la mise en œuvre, le plaidoyer et les réseaux, peuvent être adaptés au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Le Japon est également convaincu que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse peut jouer un rôle crucial à cet égard. Dans le même temps, s'il existe des synergies entre les deux programmes, la communauté internationale doit également se pencher sur les défis et les possibilités qui leur sont propres, dans des lieux et des contextes différents.

Le Conseil de sécurité doit continuer de renforcer et d'intégrer les éléments relatifs à la jeunesse et à la paix et la sécurité dans ses résolutions, y compris dans les mandats des missions des Nations Unies sur le terrain, comme il l'a fait avec les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il doit également envisager d'intégrer le point de vue des jeunes dans ses séances, notamment en invitant des intervenants, comme l'a conseillé la Commission de consolidation de la paix pour la présente séance.

Le Japon reste déterminé à promouvoir une véritable participation des jeunes et des femmes aux processus de paix au sein et en dehors du Conseil de sécurité.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, Felipe Paullier Olivera, et l'Ambassadrice de la jeunesse pour la paix pour l'Afrique de l'Ouest de l'Union africaine, Simone Diouf. En outre, je me félicite de l'avis écrit adressé par la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité sur le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix pour le présent débat.

L'Équateur prend note du contenu du rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207) de mars de cette année, qui porte sur les progrès réalisés en matière d'inclusion et de participation des jeunes et sur les défis à relever dans la mise en œuvre du programme. À cet égard, le Pacte pour l'avenir nous offre l'occasion de relever les défis auxquels les jeunes sont confrontés, notamment l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à celles de l'intelligence artificielle, et de nous attaquer aux menaces décrites dans le Nouvel Agenda pour la paix. Les femmes et les jeunes sont souvent les plus vulnérables face à ces facteurs de risque en raison d'une plus grande exposition à la diffusion en ligne de messages de haine, d'intimidation et de violence politique et d'une méconnaissance des voies et moyens de contrer ces attaques.

En outre, l'escalade de la violence associée aux conflits pèse sur le fonctionnement normal des sociétés, met en danger la vie et l'intégrité des jeunes et les empêche de jouir de leurs droits à l'éducation et au travail. Les jeunes femmes sont touchées de manière disproportionnée par les effets d'un conflit, tels que les déplacements forcés, la violence sexuelle et fondée sur le genre et la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Dans ce contexte, je réaffirme l'importance de garantir, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions connexes, que les victimes de ces atrocités peuvent participer pleinement

et véritablement, sur un pied d'égalité, aux processus politiques et de consolidation de la paix. En outre, la résolution 2250 (2015) reconnaît le rôle important des jeunes en tant qu'artisans de la paix et la contribution centrale des jeunes victimes et survivants de la violence armée.

La promotion de l'institutionnalisation des mouvements de jeunesse ; la facilitation des conditions de participation des jeunes femmes aux processus de consolidation de la paix ; l'établissement de cadres normatifs qui leur permettent de voter et d'être élus en toute sécurité ; et la mise à disposition de budgets pour les unités dédiées à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les organismes régionaux et sous-régionaux sont autant d'initiatives qui se sont avérées efficaces dans différentes régions.

La communauté internationale doit encourager le rétablissement de l'espace civique et aider les États à éliminer les pratiques qui favorisent la répression, l'intolérance et la discrimination à l'égard des jeunes. Elle doit également continuer d'insister sur l'urgence d'abroger les systèmes qui cherchent à empêcher les jeunes femmes de participer à la vie publique. Le Conseil de sécurité doit continuer d'intégrer dans ses produits des éléments du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est également essentiel de renforcer le travail des États, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies pour promouvoir la participation des jeunes et des jeunes femmes.

Enfin, le Gouvernement équatorien s'est engagé à inclure les jeunes à tous les niveaux politiques et socio-économiques, en vue de combattre, en tant que société, le fléau de la criminalité transnationale organisée et du narcoterrorisme et d'institutionnaliser une approche axée sur la participation, la prévention des conflits, la construction d'une culture de la paix exempte de violence, le développement durable et la prise en compte des questions sociales.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Mozambique d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes Bahous, le Sous-Secrétaire général Paullier Olivera et M^{me} Diouf de leurs exposés et de leurs observations.

Face à la complexité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est important de recenser les synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, mais aussi de préserver leur caractère propre.

Dans les situations de conflit, la transition vers l'âge adulte est marquée par des attentes différentes

concernant les droits, les rôles, les responsabilités et les capacités des jeunes. La résolution 2250 (2015) a amorcé un important processus de développement normatif et d'institutionnalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Toutefois, le décalage entre les règles normatives et leur mise en œuvre pratique reste important et problématique.

Les jeunes sont sous-représentés et marginalisés dans les processus de paix. Leur participation, leur sécurité et leur sûreté sont menacées par le rétrécissement des espaces civiques et les conflits en cours.

Nous sommes d'avis qu'en tant que Conseil, nous devons mettre l'accent sur quatre points.

Premièrement, nous avons besoin de meilleures données pour mieux comprendre les expériences vécues par les jeunes dans les pays touchés par un conflit. Les rapports établis par les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales doivent comporter des analyses tenant compte de l'âge, du sexe et du genre, ainsi que des données ventilées selon ces critères.

Deuxièmement, nous devons accroître les investissements tenant compte des questions de genre dans les efforts de consolidation de la paix axés sur les jeunes, notamment en augmentant les investissements dans l'autonomisation des jeunes femmes, en favorisant leur accès aux ressources et à de meilleures perspectives et en leur permettant de prendre en main leur vie. Cet objectif ne peut être atteint sans la participation des hommes et des garçons, dont les identités sont aussi influencées par les normes sociales, les normes de genre et les relations de pouvoir.

Troisièmement, nous devons promouvoir et faciliter la participation et l'inclusion des jeunes dans toutes les phases des processus de paix. La participation pleine et véritable des jeunes, dans toute leur diversité, à la prise de décisions à tous les niveaux, y compris à la consolidation de la paix, est impérative pour édifier des sociétés plus inclusives et plus pacifiques. Nous devons également protéger les jeunes défenseurs des droits humains et artisans de la paix contre les menaces et les représailles.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit offrir aux jeunes la possibilité de participer en toute sécurité à ses séances et de discuter de manière plus systématique des questions relatives aux jeunes et la paix et la sécurité. Nous encourageons également le renforcement de la collaboration entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix, et nous nous félicitons de l'appui actif que la Commission apporte au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment par la publication du Plan d'action stratégique pour la jeunesse et la consolidation de la paix.

Les inégalités fondées sur le genre et l'âge ont tendance à s'aggraver pendant et après les conflits, les filles ayant moins de possibilités de retourner à l'école ou de participer à la vie publique. Les adolescentes sont plus exposées à la violence et à l'exploitation sexuelles et fondées sur le genre, y compris les mariages et les grossesses précoces et forcés. Les risques sont encore plus grands pour les voix marginalisées au sein de ce groupe, notamment les jeunes femmes en situation de handicap, les jeunes femmes lesbiennes, bisexuelles et trans, et celles issues de minorités.

Nous convenons donc que la prise en compte des questions de genre dans les activités concernant les jeunes et la paix et la sécurité peut contribuer à éviter qu'une nouvelle génération ne reproduise les structures de pouvoir patriarcal qui limitent l'égalité des genres mais profitent aux jeunes hommes. De même, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit prendre en compte les besoins et les vécus des jeunes femmes selon leur âge et tenir compte, par anticipation, de leurs priorités et de leurs préoccupations.

Malte réaffirme son engagement à faire progresser le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En reconnaissant leur caractère propre et en répondant aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans les situations de conflit, nous pouvons favoriser une paix et une sécurité plus durables.

À l'approche du Sommet de l'avenir, nous devons continuer de faire avancer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en renforçant nos engagements. Malte ne manquera pas de jouer son rôle.

Pour terminer, je citerai un extrait de l'intervention de M^{me} Sarra Messaoudi, une jeune artisane de la paix qui a présenté un exposé au Conseil le mois dernier :

« Nous avons tous des rôles différents à jouer, qu'il s'agisse des diplomates, qui ne doivent pas se contenter de porter la casquette de diplomates, ou de nous, la société civile, qui ne devons pas nous limiter à porter celle d'exécutants. Nous avons besoin de tisseurs, de mobilisateurs, de rassembleurs, de conteurs. Tous ces rôles sont importants dans les efforts consacrés aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et ils sont tous complémentaires » (S/PV.9606, p. 7).

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence mozambicaine du Conseil de son excellent choix concernant le thème du

présent débat, à savoir le rôle des femmes et des jeunes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais ajouter que nous nous réjouissons de voir la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique assumer la présidence de cette séance. Je remercie également les intervenants de leurs observations précieuses.

Les femmes et les jeunes servent de bouclier contre le déclenchement des conflits, et jouent un rôle crucial dans leur gestion et leur règlement. Dans le même temps, ils sont confrontés à des difficultés considérables et à des menaces transnationales, notamment les conflits armés, le terrorisme, l'extrémisme violent et le trafic de drogues et d'armes. Ces défis créent d'immenses obstacles à l'inclusion effective des femmes et des jeunes, entravant ainsi la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement durable pour tous. Ils ont aussi des conséquences désastreuses pour les femmes et les jeunes, qui sont souvent les plus touchés par ces problèmes, y compris ceux découlant des menaces à la paix et à la sécurité et de l'absence de développement.

Les États Membres ne peuvent pas à eux seuls résoudre ces dilemmes complexes. Nous insistons sur la nécessité de renforcer les partenariats internationaux et d'encourager la coopération entre les États Membres, la société civile et les institutions internationales, ainsi que l'échange de bonnes pratiques. Un appui financier et technique est également indispensable pour intégrer efficacement les femmes et les jeunes dans les cadres de paix et de sécurité. Les plateformes régionales, telles que l'Union africaine, jouent un rôle primordial dans la promotion de ces initiatives.

À cet égard, je voudrais souligner plusieurs points.

Premièrement, j'insiste sur la nécessité d'assurer la mise en œuvre effective de la résolution 1325 (2000), ce qui améliorera considérablement la situation en matière de recrutement des femmes dans les secteurs de la sécurité et de l'armée et de leur participation active au maintien de la sécurité et de la stabilité. Pour consolider cette approche et faire fond sur les réalisations de l'Algérie en matière d'intégration des femmes dans tous les aspects de la vie, en particulier dans le secteur de la sécurité, mon pays a adopté un plan d'action national en juillet. Ce plan vise à contribuer aux objectifs énoncés dans la résolution, qui a pour but de renforcer le rôle des femmes dans l'instauration de la paix partout, en tout temps et en toutes circonstances.

Deuxièmement, nous réaffirmons qu'il importe d'adopter une approche de développement global et durable afin d'éviter que les jeunes ne tombent dans le cycle des menaces pour la paix et la sécurité, et pour canaliser leurs énergies et leurs compétences vers la croissance

économique et le maintien de la paix et de la sécurité. Seul le développement durable peut amener les jeunes à participer au renforcement de leurs communautés et de l'économie de leur pays. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance d'utiliser les compétences technologiques et numériques des jeunes pour renforcer les synergies entre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous ne pouvons pas discuter du rôle des femmes et des jeunes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans parler du sort tragique des femmes et des jeunes dans les territoires palestiniens occupés, où ils sont exterminés de la manière la plus odieuse qui soit et privés de leurs droits les plus fondamentaux, notamment le droit à la vie.

Parler d'instaurer la paix n'a aucun sens si l'on ne met pas fin immédiatement à toutes les formes de meurtre, de persécution, de marginalisation et d'injustice et si l'on ne permet pas aux jeunes Palestiniens de jouir de leurs droits, au sein de leur État indépendant, et surtout de leur droit à la vie.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Mozambique d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également tous les intervenants des observations qu'ils ont formulées aujourd'hui. Comme ils l'ont indiqué, il est essentiel que nous passions des engagements aux actions concrètes en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité et les jeunes et la paix et la sécurité.

Je définirai trois grandes priorités.

Premièrement, en ce qui concerne la participation, nous savons que la participation pleine, égale, sûre et véritable des femmes, en tant que dirigeantes, négociatrices et artisanes de la paix, augmente considérablement les chances de parvenir à une paix durable. Nous nous efforçons de faire en sorte que cela devienne une réalité. Par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, le Royaume-Uni appuie des initiatives en faveur des femmes et des jeunes, notamment au Libéria, en Somalie, en Sierra Leone et au Burkina Faso. Nous avons récemment lancé un programme de plus de 900 000 dollars pour appuyer les artisanes de la paix, notamment au Soudan du Sud et ailleurs. Nous finançons le Réseau de médiatrices du Commonwealth, un groupe de 50 médiatrices pour les conflits qui participent à la prévention des conflits. Ainsi, des membres du Commonwealth d'Afrique de l'Ouest travaillent avec des femmes et des communautés au Niger, en élaborant des solutions innovantes pour prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent. Nous voulons que ces connaissances spécialisées soient utilisées à grande

échelle, avec des réseaux de médiatrices et des organisations de femmes au niveau local qui soient activement mobilisés sur toutes les questions pertinentes inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'autonomisation, en faisant mieux entendre la voix des personnes les plus touchées par les conflits, nous pouvons mieux faire face à leurs effets et les atténuer. Durant la présidence britannique du Conseil de sécurité l'année dernière, nous avons permis à la première représentante de la société civile pour les enfants de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en personne (voir S/PV.9366). La semaine dernière, un ministre de mon pays a organisé, à Londres, une table ronde réunissant des filles du Soudan du Sud, de la République démocratique du Congo, de l'Ukraine et de la Cisjordanie, afin d'entendre leurs réflexions sur les besoins les plus pressants des enfants dans les situations de conflit. Notre initiative de prévention de la violence sexuelle en temps de conflit donne la priorité aux voix des personnes rescapées et les place au cœur de la prise de décisions, notamment par l'intermédiaire d'un groupe consultatif spécial sur les personnes rescapées.

Troisièmement, en ce qui concerne la protection, les femmes et les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par les conflits. Les enfants qui grandissent dans la guerre portent encore les cicatrices des conflits, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, pendant leur jeunesse et bien après. La plateforme d'action pour la promotion des droits et du bien-être des enfants nés de violences sexuelles liées aux conflits du Royaume-Uni vise à répondre aux défis urgents auxquels est confronté ce groupe vulnérable. Elle comprend des engagements à agir de la part du Royaume-Uni, du Canada et de la République démocratique du Congo.

Le Sommet de l'avenir et le Nouvel Agenda pour la paix sont l'occasion de faire progresser nos efforts collectifs pour prévenir les conflits. Engageons-nous à passer des paroles aux actes pour donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir et prendre des mesures énergiques en faveur d'un avenir plus juste et plus équitable.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Mozambique de l'organisation du débat d'aujourd'hui, ainsi que nos intervenants de leurs précieuses observations sur le sujet important de l'inclusion des femmes et des jeunes dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui, qui nous donne l'occasion de rassembler des idées sur la manière d'aborder le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la

sécurité de manière globale dans le cadre des efforts de paix et de sécurité. En tant que signataire de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité et en tant que membre du groupe des champions des jeunes, la Corée attache une grande importance à la mise en œuvre intégrale des deux programmes. Bien que les femmes et les jeunes soient indéniablement des acteurs majeurs dans les situations de conflit, ils ont toujours été exclus des processus politiques et de paix. En harmonisant ces programmes, nous pouvons mieux faire entendre leurs voix et faire en sorte que les processus de paix soient plus complets et plus durables. Nous sommes également heureux de voir que les complémentarités des deux programmes sont reflétées dans le troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207).

Qu'il me soit permis de souligner les trois points suivants.

Premièrement, les femmes et les jeunes doivent jouer un rôle central dans la prise de décisions politique et les processus de paix. À cette fin, nous appuyons pleinement les efforts que mènent actuellement les missions des Nations Unies dans les zones de conflit pour faciliter les dialogues inclusifs et mettre en place des programmes de renforcement des capacités pour les femmes et les jeunes. Par ailleurs, nous recommandons vivement d'inclure expressément dans tous les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des références à l'appui à la participation et à la mobilisation des femmes et des jeunes à tous les niveaux de la prise de décisions dans les processus de paix. En outre, en tant que contributrice de longue date au Fonds pour la consolidation de la paix, la Corée se félicite de la priorité qui est donnée à la promotion de la participation des femmes et des jeunes en appuyant des projets sélectionnés dans le cadre de l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres. Nous nous félicitons également que la Déclaration du Président du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité en Afrique (S/PRST/2024/2) et la Déclaration du Président du Conseil de sécurité sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/PRST/2024/3), récemment adoptées, réaffirment l'importance de la participation des femmes et de l'inclusion des jeunes à toutes les étapes des processus de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Deuxièmement, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes est essentielle à l'instauration de la paix et de la stabilité. Nous n'entendons que trop souvent des histoires de femmes que la pauvreté et la vulnérabilité économique mènent à des situations d'exploitation sexuelle dans le seul but de survivre, ainsi que des histoires

de nombreux jeunes privés d'éducation et de possibilités d'emploi, qui succombent à l'attrait des bandes organisées ou des groupes armés. Il ne s'agit pas seulement d'histoires de difficultés, mais aussi d'un rappel tragique de situations dans lesquelles les personnes qui subissent les conséquences disproportionnées des conflits doivent sacrifier leur dignité en raison de leurs besoins économiques.

Nous mettons actuellement en œuvre des projets d'aide publique au développement pour appuyer les droits des femmes, qui sont particulièrement vulnérables pendant les conflits, notamment des projets aux Comores, avec l'UNICEF, et au Yémen, avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Par ailleurs, les soldats de la paix coréens au Soudan du Sud, notamment l'unité Hanbit déployée au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, dispensent diverses formations professionnelles qui, selon nous, peuvent jeter les bases d'une contribution positive des jeunes à leurs communautés. La Corée est pleinement déterminée à donner aux femmes et aux jeunes les moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de briser le cycle de la violence et de l'insécurité.

Enfin, la corrélation entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité est particulièrement importante lorsque l'on considère les jeunes femmes, comme nous venons de l'entendre de la bouche de M^{me} Simone Diouf. Celles-ci sont doublement marginalisées en raison des inégalités liées à l'âge et au genre, mais elles ont aussi un double potentiel.

L'autonomisation des jeunes femmes nous permet de tirer parti de leur position particulière pour relever les défis générationnels et liés au genre dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. La prise en compte des questions de genre dans les interventions menées au titre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité peut contribuer à empêcher une nouvelle génération de reproduire les structures de pouvoir patriarcales. De même, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit tenir compte des besoins et expériences des jeunes femmes en fonction de leur âge.

La cinquième Conférence internationale pour l'action concernant les femmes et la paix, que la Corée a accueillie l'année dernière, a également comporté une session destinée à la jeunesse, afin de connaître le point de vue des jeunes, futurs moteurs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Conseil attache la plus grande importance à notre mission commune de promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Son rôle ne doit pas se limiter à répéter

sans cesse des impératifs moraux. Le Conseil de sécurité doit assumer pleinement son mandat et la responsabilité morale de promouvoir l'inclusion des femmes et des jeunes dans les efforts de consolidation de la paix. Saisissons cette occasion pour nous engager à faire en sorte que la voix des femmes et des jeunes fasse partie intégrante de nos efforts de maintien de la paix et de la sécurité.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) :

Je m'associe aux autres orateurs et oratrices pour vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, à la présidence du Conseil aujourd'hui. Je remercie également le Mozambique d'avoir organisé la présente séance, ainsi que tous les intervenants de leurs exposés instructifs.

Les conflits, où qu'ils se produisent, touchent tous les civils, et les jeunes ne font pas exception. Au contraire, ils constituent l'un des groupes les plus vulnérables. Les conflits perturbent la stabilité et les systèmes de soutien dont les jeunes ont besoin pour devenir des adultes responsables. Ils les privent notamment de liens familiaux et d'éducation, et limitent leur accès aux soins de santé, à un emploi rémunéré et aux services sociaux. Ces difficultés ont des effets durables sur leur développement et leurs perspectives d'avenir, et influent profondément sur leur parcours de vie.

Les expériences des jeunes en période de conflit sont souvent influencées par leur genre. Les inégalités liées à l'âge et au genre ont tendance à s'accroître dans ces situations, ce qui les rend particulièrement difficiles à surmonter et extrêmement dangereuses pour les jeunes femmes. Bien qu'elles soient souvent perçues principalement comme des rescapées de diverses formes de violence, les jeunes femmes sont bien plus que cela. Elles jouent différents rôles dans les situations de conflit et d'après-conflit, même si, dans de nombreuses sociétés, leur rôle officiel reste limité et marginalisé.

Ce phénomène doit être pris en compte dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et je voudrais souligner quelques points à cet égard.

Premièrement, il est indispensable de garantir la participation effective et véritable des jeunes, dans toute leur diversité, dans tous les processus et à tous les niveaux. Nous ne devons jamais oublier que ce sont les jeunes qui vivront dans le monde façonné par les décisions que nous prenons aujourd'hui. Nous avons donc une immense responsabilité à l'égard des jeunes. Leur participation active et concrète est essentielle pour renforcer la prévention des conflits et la résilience à long terme de sociétés entières.

Les jeunes femmes, en particulier, peuvent jouer un rôle important lorsqu'elles participent activement aux efforts

de prévention et de règlement des conflits. Nous appelons à leur offrir plus de possibilités. Nous pouvons y contribuer en appuyant leur participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité, notamment en facilitant l'accès au financement. Les partenariats avec des institutions financières internationales et régionales, ainsi que leur participation aux efforts de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de développement durable, doivent être renforcés.

Deuxièmement, les jeunes continuent d'être exposés à des changements physiques et psychosociaux rapides, qui sont compliqués par les dures réalités et la fragilité des situations de conflit. C'est également particulièrement difficile pour les jeunes femmes, qui sont plus exposées au risque de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris le viol et le mariage forcé. Nous appelons à adopter une approche de ces violences axée sur les rescapés, notamment en garantissant l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, qui doivent inclure l'accès à la contraception d'urgence, à des soins rapides liés à l'avortement et à un soutien psychosocial.

Troisièmement, les conflits n'ont pas seulement des effets sur la vie économique, sociale et culturelle des jeunes, ils privent également des générations entières d'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et au développement professionnel. Trop souvent, les sociétés victimisent à nouveau les jeunes femmes après un conflit en les excluant de la vie sociale, économique et politique. Elles sont donc beaucoup plus susceptibles de ne pas poursuivre leurs études après la fin d'un conflit en raison d'une discrimination ancrée dans des pratiques préjudiciables et des normes patriarcales. Il s'agit d'une perte non seulement personnelle, mais aussi sociétale, avec pour conséquence une détérioration de la croissance économique, de la santé et du capital social.

Il est essentiel de donner la priorité aux possibilités d'éducation et de formation professionnelle tout en prenant en compte les questions de genre, car cela permet aux jeunes de reconstruire leur vie et de reprendre leur rôle dans les sociétés qui sortent d'un conflit. Il est grand temps que nous leur donnions la possibilité de participer activement aux efforts réalisés dans leurs domaines d'intérêt professionnel et de vivre la vie qu'ils souhaitent pour eux-mêmes, leur famille et leur communauté.

Les jeunes ont une capacité formidable de se mobiliser au profit de diverses causes à travers le monde. Les jeunes femmes sont souvent à l'avant-garde des efforts déployés au niveau local pour prévenir les conflits violents, consolider la paix et sensibiliser aux défis mondiaux et aux causes qui leur tiennent particulièrement à cœur.

Au Yémen, par exemple, les jeunes femmes sont confrontées à des restrictions à la liberté de circulation oppressives et sont de plus en plus exposées aux violences sexuelles et fondées sur le genre, aux mariages précoces et aux déplacements. Pourtant, les jeunes femmes yéménites font preuve d'un courage et d'une résilience remarquables dans la consolidation de la paix au niveau local. Elles ont joué le rôle de médiatrices dans des initiatives locales visant à rétablir l'accès à l'eau et facilité des échanges de prisonniers et l'accès à l'aide humanitaire internationale. Il est grand temps que leurs contributions au niveau local se traduisent par des sièges à la table des négociations.

La Slovénie reste attachée à l'application des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), ainsi que de toutes les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité, y compris par le biais de programmes et de plans d'action nationaux. La paix ne peut être pérenne que si elle est inclusive. Garantir la participation effective des jeunes, dans toute leur diversité, doit être une priorité dans tous nos efforts de paix et de développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Samson.

M^{me} Samson (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Pour avoir de bonnes chances de parvenir à une paix durable, les tables de négociation doivent inclure toutes les personnes concernées par les résultats des délibérations. C'est pourquoi l'Union européenne est attachée depuis longtemps à la pleine mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous savons que la participation active des femmes et des jeunes à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, aux processus de paix et aux processus d'après-conflit est un élément essentiel de leur réussite.

La participation est une question transversale qui a une incidence sur les trois autres piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité : la protection, la prévention, et les secours et le relèvement. Aucun des objectifs visés par le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne peut être atteint sans une participation pleine, égale et véritable des femmes dans tous les

domaines relatifs à la paix et à la sécurité. Bien entendu, les mesures spécifiques à prendre varient en fonction des conflits, mais elles doivent toujours s'appuyer sur le travail déjà entrepris par les femmes dans leurs communautés.

Nous accordons autant d'importance aux jeunes en tant qu'agents clefs d'un changement positif. À cet égard, nous saluons la publication du troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207) et souhaitons formuler des observations sur certaines conclusions et recommandations clefs.

Premièrement, il est encourageant de constater que l'engagement politique en faveur du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité s'est consolidé au cours des deux dernières années. Nous devons maintenant entretenir cette dynamique par des mesures concrètes. L'Union européenne est à l'avant-garde de ces efforts, notamment via son plan d'action pour la jeunesse, qui contribue à la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) en encourageant le leadership et la participation des jeunes, notamment dans les situations de conflit partout dans le monde. L'un de nos États membres, la Finlande, a également été le premier pays au monde à adopter un plan d'action national pour les jeunes et la paix et la sécurité. Nous devons également veiller à ce que l'engagement des jeunes soit intégré de manière plus systématique dans le système des Nations Unies. La création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse a constitué une étape importante à cet égard et nous espérons que ses effectifs seront au complet et qu'il deviendra opérationnel dès que possible. Nous apportons une aide financière de 1 million d'euros pour soutenir le Bureau dans la mise en œuvre de son important mandat. Nous espérons voir une référence forte au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le Pacte pour l'avenir, pour veiller à ce que la question des jeunes et de la paix et de la sécurité reste inscrite à l'ordre du jour du Conseil, et nous renouvelons notre appel à organiser des débats publics réguliers sur le rapport biennal du Secrétaire général.

Deuxièmement, le rapport souligne que les déclarations politiques ne se sont pas encore traduites par une augmentation du financement de la mise en œuvre du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité. Investir dans le rôle, la voix et l'influence des jeunes n'est pas seulement une question d'inclusion. Cela représente également un avantage important pour la communauté, y compris les jeunes, les pouvoirs publics et le secteur privé.

Troisièmement, nous soulignons la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle en matière de paix et de sécurité. Le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes

et la paix et la sécurité sont extrêmement importants en eux-mêmes, mais aucun des deux n'opère dans le vide. Des processus décisionnels et de consolidation de la paix inclusifs supposent que les jeunes femmes, qui sont souvent exclues et marginalisées, soient présentes à la table des discussions, qu'elles soient écoutées et protégées contre d'éventuelles représailles. Leurs expériences et leur vision peuvent apporter des points de vue singuliers en ce qui concerne la prévention des conflits, la reconstruction après les conflits, la promotion de l'égalité des genres et la construction de sociétés plus inclusives et résilientes.

Enfin, je tiens à souligner que la participation des jeunes aux processus de prise de décisions ne doit jamais devenir un simple exercice de cochage de cases. Compte tenu du nombre croissant de conflits dans le monde et du rétrécissement de l'espace civique pour les jeunes, tant hors ligne qu'en ligne, il est essentiel de protéger les résultats obtenus jusqu'à présent et d'accélérer encore nos efforts. Nous nous réjouissons de coopérer avec tous les États Membres et les partenaires internationaux à cet effet.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), constituée de l'Angola, de Cabo Verde, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, du Mozambique, du Portugal, de Sao Tomé-et-Principe, du Timor-Leste et du Brésil.

Au nom de la CPLP, j'ai l'honneur de remercier sincèrement le Mozambique d'avoir organisé la présente séance sur un sujet aussi pertinent. Je salue les intervenantes et l'intervenant qui ont partagé avec nous leurs expériences et leurs précieux éclairages.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue l'un des piliers fondamentaux de l'action de l'ONU, et la CPLP reste fermement attachée à la promotion de cet objectif primordial.

Une valeur fondamentale de la CPLP est la participation pleine, égale et véritable des femmes sur toutes les questions liées à la paix et à la sécurité. Les femmes jouent un rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans le renforcement institutionnel et politique après un conflit. Les femmes offrent un point de vue qui leur est propre sur l'ensemble du continuum de la paix, des stratégies de prévention et de la médiation aux processus d'après-conflit et de transition. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les guerres, et en particulier par la violence sexuelle en période de conflit

armé. Même dans ces circonstances, elles sont profondément engagées dans la quête de paix. Que ce soit en tant que dirigeantes au sein de leurs communautés, médiatrices, responsables du secteur de la sécurité, députées ou membres de l'appareil judiciaire, ou dans bien d'autres rôles, les efforts des femmes visant à surmonter la violence doivent être mis à profit en faveur d'une paix à long terme.

Conscients de ce fait, les États membres de la CPLP ont érigé en priorité la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à la fois dans le cadre de leurs plans d'action pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et par le biais du plan d'action pour la composante « défense » de la CPLP concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), adopté à la vingtième réunion des Ministres de la défense de la CPLP, tenue le 1^{er} juin 2021.

De même, la CPLP reconnaît le rôle essentiel des jeunes dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. En témoigne le thème prioritaire choisi par la présidence en exercice de la CPLP pour la période 2023-2025 : « Les jeunes et la durabilité ». Les stratégies efficaces reconnaissent les défis spécifiques auxquels sont confrontés les jeunes dans les situations de conflit, en particulier en ce qui concerne l'éducation, l'inclusion sociale et les perspectives économiques.

Il est également impératif de reconnaître et d'affronter les risques que les scénarios de conflit font courir aux jeunes les plus vulnérables. Ils sont souvent pris au piège des dynamiques de confrontation. Ils sont conscrits pour combattre et mener des actions violentes et peuvent, par inadvertance, normaliser la violence comme faisant partie de leur façon d'affronter leur vie et les processus sociaux et politiques au sein de leurs communautés et dans leurs pays.

Nous félicitons le Mozambique d'avoir souligné l'importance de la participation des jeunes hommes à ce débat. Il s'agit d'un élément crucial pour éviter de reproduire les structures de pouvoir patriarcales qui limitent l'égalité des genres et empêchent de trouver des solutions durables aux problèmes de sécurité. C'est également essentiel pour éviter que les jeunes ne deviennent des outils entre les mains de dirigeants qui préfèrent la violence au traitement démocratique et pacifique des différends et des problèmes.

La Communauté des pays de langue portugaise est prête à collaborer avec tous les partenaires concernés, y compris la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales et la société civile, pour renforcer

les mécanismes existants et lancer de nouvelles initiatives visant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes à la paix et à la sécurité internationales, qu'il s'agisse de la consolidation de la paix ou de la prévention des conflits. Nous remercions les membres de la Commission des conseils précieux qu'ils ont adressés au Conseil à l'occasion du débat d'aujourd'hui.

Nous réaffirmons notre engagement inébranlable en faveur de la paix, de la justice et de l'égalité. Ensemble, efforçons-nous de bâtir un monde plus sûr et plus pacifique pour les générations actuelles et futures.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Laursen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des cinq pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Nous remercions la présidence mozambicaine du Conseil d'avoir organisé la présente séance et les intervenants de nous avoir fait part de leurs précieuses observations, et nous félicitons le Mozambique d'avoir donné la priorité au rôle des femmes et des jeunes dans le maintien de la paix et de la sécurité et d'avoir inscrit ce thème à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis de souligner trois éléments principaux.

Premièrement, les jeunes jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'affronter les problèmes et de promouvoir la paix au sein de leurs communautés. Dans le même temps, les jeunes, en particulier les jeunes femmes, sont touchés de manière disproportionnée par les conflits violents. L'inclusivité est essentielle à la pérennisation de la paix. Il est capital de garantir la participation pleine, effective, véritable et en toute sécurité des jeunes dans leur diversité à tous les niveaux des processus de prise de décisions et de consolidation de la paix. Pourtant, l'expérience, les compétences, les priorités et les besoins des jeunes sont trop souvent négligés.

Deuxièmement, si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, il reste beaucoup à faire. Il est essentiel de ne pas considérer les femmes et les jeunes comme ayant les mêmes besoins et le même pouvoir d'action. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sont différents mais complémentaires. Pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes, les pays nordiques recommandent les mesures suivantes. Tout d'abord, il faut

offrir un financement accessible et souple aux réseaux locaux de consolidation de la paix, notamment par le biais d'initiatives menées par des jeunes et des femmes et en s'appuyant sur des mécanismes tels que le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Nous recommandons également de promouvoir la participation des jeunes femmes aux efforts de médiation, de prévention des conflits, ainsi que de consolidation et de maintien de la paix, tout en œuvrant à éliminer les menaces particulières qui pèsent sur leur sécurité en période de conflit. Nous préconisons en outre d'associer les jeunes hommes aux discussions sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et de remettre en question les structures et les stéréotypes de genre existants. Nous recommandons d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux, y compris de plans d'action nationaux sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi que sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Enfin, nous suggérons aussi de mentionner ces programmes dans le chapitre sur la paix et la sécurité dans le prochain Pacte pour l'avenir. Par ailleurs, nous saluons les efforts considérables déployés par l'Union africaine pour mettre en œuvre ces deux programmes sur le continent.

Troisièmement et enfin, nous nous félicitons du récent rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207), et soutenons son appel à l'action. Le Secrétaire général recommande d'intégrer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les mandats des opérations de paix et de mieux protéger les jeunes qui collaborent avec l'ONU. En outre, nous encourageons vivement le Conseil de sécurité à envisager d'organiser régulièrement un débat public consacré au rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité, et à donner aux jeunes davantage d'occasions de participer à ses discussions.

Réaffirmons notre engagement à appuyer et à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes. Nous ne pouvons espérer une paix pérenne que si l'ensemble de la société peut y participer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : Je voudrais remercier le Mozambique d'avoir organisé ce débat.

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des pays du Benelux, la Belgique, le Royaume des Pays-Bas, et mon propre pays, le Luxembourg. Nous nous associons à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions les intervenants pour leurs présentations et leurs points de vue précieux, ainsi que pour le travail remarquable qu'ils accomplissent.

Nous nous félicitons que le débat d'aujourd'hui soit axé sur le lien entre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et celui pour les femmes et la paix et la sécurité. Si des progrès ont été accomplis depuis l'adoption des résolutions historiques 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, l'impératif d'intégration des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels et les opérations de paix exige des efforts cohérents et intensifiés.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les pays du Benelux restent fermement attachés à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nos pays ont adopté des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Parmi les outils internationaux pertinents figure le Plan d'action de Naples, qui tient compte du fait que les atrocités criminelles touchent davantage les femmes que les hommes, tout en soulignant le rôle central des femmes dans la prévention du génocide et des atrocités criminelles connexes, ainsi que dans le rétablissement de la cohésion sociale et le relèvement des communautés après la commission de ces crimes.

À la suite de la publication récente du troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207), nous devons préserver la dynamique en faveur de ces priorités, en particulier en ce qui concerne le groupe des jeunes femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Au lieu de discuter de ces priorités en vase clos, nous devons, dans la mesure du possible, intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et tirer parti des synergies qui existent entre eux. En unissant nos forces, nous pouvons intensifier les efforts et renforcer la participation pleine, égale et véritable de toutes les jeunes femmes à la consolidation de la paix et au règlement des conflits, ainsi que leur permettre d'y jouer un rôle de premier plan. À l'approche du Deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 2025, il est de notre devoir de doter les jeunes femmes des outils adéquats et de leur permettre de développer pleinement leur potentiel, notamment en renforçant les politiques sociales pertinentes et efficaces axées sur la prévention des conflits et les situations d'après-conflit. Concrètement, cela suppose de veiller à ce qu'elles bénéficient de l'égalité d'accès aux possibilités d'enseignement et de formation techniques et professionnels, à

des emplois décents et à des soins de santé universels, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi que de mettre en place des socles de protection sociale, en particulier pour les mères célibataires.

Il importe de souligner que les femmes et les jeunes ne sont pas des groupes homogènes. En effet, le genre et l'âge se recoupent avec de nombreuses autres formes d'identité et d'origine. Les jeunes femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les problèmes de sécurité posés par les changements climatiques, les conflits armés, les menaces numériques et le rétrécissement de l'espace civique. C'est pourquoi il est important d'étudier la manière dont les dynamiques de genre et d'âge jouent un rôle dans la paix et la sécurité, en particulier pour les jeunes femmes. Le renforcement de la participation véritable des jeunes et des jeunes femmes aux processus d'élaboration de politiques et de programmes, ainsi qu'aux processus de prise de décisions, peut avoir un rôle de catalyseur dans les efforts visant à prévenir les conflits, à en atténuer les effets et à s'en relever.

Le Conseil de sécurité et ses membres ont la responsabilité de veiller à ce que les besoins et les points de vue spécifiques des femmes et des jeunes, y compris des jeunes femmes, soient systématiquement pris en compte dans leurs activités. Nous rappelons la recommandation formulée par le Secrétaire général à l'intention du Conseil et de ses membres d'intégrer et de renforcer les éléments relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le cadre de la définition et du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Alors que le pourcentage de femmes invitées à prendre la parole devant le Conseil est passé de 19% entre 2013 et 2017 à 46% en 2022, le nombre de jeunes intervenants au Conseil a quant à lui diminué. Étant donné que les jeunes représentent le plus grand groupe démographique au monde, il faut leur garantir une place à la table, y compris au Conseil, en donnant aux jeunes artisans de la paix l'occasion de lui présenter des exposés.

Nous estimons que le dialogue intergénérationnel est indispensable pour instaurer la confiance entre les jeunes et les gouvernements, et que l'ONU doit montrer l'exemple. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra prochainement, constitue une occasion sans pareille d'associer les jeunes, y compris les jeunes femmes dans toute leur diversité, en tant que partenaires à part entière, et de leur donner véritablement voix au chapitre dans le cadre du Pacte pour l'avenir et de son processus de suivi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Kalkku (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la Jordanie et de mon pays, la Finlande, les Coprésidentes du Groupe des champions des jeunes et de la paix et de la sécurité.

Nous souhaitons remercier le Mozambique de nous donner l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, à l'approche du dixième anniversaire de la résolution 2250 (2015), que nous célébrerons l'année prochaine. Je voudrais également remercier tous les intervenants d'aujourd'hui.

Le troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207) confirme qu'un nombre croissant d'États Membres et d'organisations internationales cherchent des moyens de favoriser la participation pleine, efficace et véritable des jeunes à la prévention et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et aux processus de paix. Dans le même temps, le rapport souligne la nécessité de déployer des efforts cohérents et coordonnés afin d'ancrer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les pratiques en matière de paix et de sécurité, ainsi que de s'attaquer aux pratiques discriminatoires auxquelles de nombreux jeunes sont encore confrontés. La Jordanie et la Finlande voudraient souligner que pour édifier des sociétés plus résilientes, plus stables et plus prospères, il faut trouver des moyens constructifs de faciliter la participation des jeunes. La participation des jeunes est nécessaire pour construire un avenir meilleur et plus sûr.

Aujourd'hui, nous souhaitons mettre l'accent sur trois domaines importants.

Premièrement, pour maintenir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au cœur de la paix et de la sécurité internationales, nous encourageons vivement le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts pour écouter les jeunes et tirer le meilleur parti de leurs connaissances. Nous exhortons le Conseil à accorder à ce programme l'attention politique soutenue qu'il mérite et à adopter la pratique consistant à organiser des débats publics annuels sur la résolution 2250 (2015), comme le recommande le rapport du Secrétaire général. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix s'agissant d'appuyer la contribution des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes pourrait être encore renforcé. Nous encourageons également le renforcement de la coordination des questions relatives aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le système des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse en tant que bureau s'occupant des affaires relatives aux jeunes.

Deuxièmement, la mobilisation et la participation effectives des jeunes demeurent essentielles pour atteindre les objectifs visés par le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité à tous les niveaux. Un dialogue sûr et mutuellement respectueux, notamment un dialogue intergénérationnel, contribue à créer un climat de confiance entre les jeunes et les décideurs. La responsabilité de trouver des pratiques permettant une participation effective des jeunes incombe aux États Membres. Le plan d'action national sur la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité de la Finlande, la stratégie nationale pour la jeunesse de la Jordanie pour les années 2019 à 2025 et la stratégie régionale arabe pour les jeunes et la paix et la sécurité, lancée sous le patronage du Royaume hachémite de Jordanie, sont des exemples concrets de ces efforts. En tant que Coprésidentes du groupe des champions des jeunes et de la paix et de la sécurité, la Jordanie et la Finlande inviteront également les États Membres à partager leurs données d'expérience et leurs bonnes pratiques à New York. Ces dernières années, nous avons constaté que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité trouve un large écho aux niveaux national, régional et mondial. Plusieurs plans d'action et stratégies nationaux et régionaux sont en cours d'élaboration. Le prochain Pacte pour l'avenir doit refléter cette dynamique.

Troisièmement, l'investissement dans la jeunesse présente un énorme potentiel financier. Une étude menée au Kenya a montré que chaque dollar investi dans la jeunesse engendrait un rendement social global de 5 à 10 dollars. Une réflexion plus innovante est nécessaire sur la manière de financer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les multipartenariats pourraient fournir une base financière durable aux acteurs locaux, et la possibilité de partenariats public-privé pourrait être étudiée plus avant.

Le rôle des décideurs n'est pas seulement de travailler pour les jeunes, mais aussi avec eux. Les jeunes n'ont pas besoin que nos voix parlent en leur nom. Ils doivent être sur le devant de la scène pour parler en leur nom propre. C'est d'autant plus important que le Sommet de l'avenir approche et que le Pacte pour l'avenir et la Déclaration sur les générations futures sont en cours de préparation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie.

M^{me} Kontoleon : Au nom de la Secrétaire générale de la Francophonie, S. E. M^{me} Louise Mushikiwabo, je remercie vivement la présidence mozambicaine du

Conseil de sécurité d'avoir convié l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à ce débat ministériel sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle des femmes et des jeunes ». Je remercie les intervenants pour leurs interventions.

L'OIF salue les valeurs placées au cœur de la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité et la priorité donnée, à travers cet événement signature, à la mise en œuvre de deux programmes cruciaux pour la construction d'une paix durable : le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et, dans ce cadre, l'attention toute particulière qui doit être portée aux jeunes femmes. Je suis heureuse de nourrir cette discussion de la vision de la Francophonie et des solutions proposées par notre organisation, en guise d'apport au renforcement de l'action de la communauté internationale. Nous mesurons pleinement la responsabilité qui est la nôtre et l'exemplarité que nous devons incarner.

Dans sa contribution aux consultations qui ont précédé la publication par le Secrétaire général de l'ONU du Nouvel Agenda pour la paix, l'OIF a appelé, d'une part, à promouvoir la pleine participation des femmes et des jeunes à la prévention et à la gestion des crises et des conflits, et à faire en sorte que les femmes et les jeunes participent véritablement, sur un pied d'égalité, à tous les aspects des mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, à tous les niveaux, et soient protégés dans ce contexte. Cet accompagnement passe par un renforcement des capacités des femmes et des jeunes, avant, pendant et après les conflits. D'autre part, elle a appelé à veiller à la pleine participation des femmes et des jeunes aux processus et dispositifs de maintien de la paix. L'OIF, creuset de la diversité culturelle, a par ailleurs souligné la nécessité de pleinement intégrer le multilinguisme et la diversité culturelle à toutes les phases de l'action internationale en faveur de la paix. C'est ce que consacre la Déclaration de Bamako, texte de référence de la Francophonie sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés.

Dans la mise en œuvre de ces deux programmes, l'accent doit être mis sur les acteurs locaux. C'est le sens de la coopération de proximité à l'œuvre dans l'espace francophone. La Francophonie a soutenu, au fil des ans, la création de réseaux d'expertise diversifiés qui permettent d'intervenir avec agilité. Ces réseaux institutionnels et professionnels s'illustrent dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme ; ils sont complétés par le Réseau international de la jeunesse de la Francophonie et le Réseau francophone pour l'égalité femme-homme. Les savoirs et les expériences croisés de ces acteurs constituent la richesse des modes d'intervention de la Francophonie.

Forte de cette expérience, l'OIF a développé une approche originale pour soutenir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et je voudrais m'arrêter très brièvement sur cette illustration. L'OIF et l'Université Senghor d'Alexandrie, opératrice de la Francophonie, ont lancé, en octobre 2023, une formation en ligne dédiée à l'opérationnalisation des plans d'action nationaux sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment en Afrique. Cette formation inédite s'adresse aux parties prenantes clefs et points focaux pour les questions de genre des pays francophones. Elle est appelée à outiller les acteurs nationaux engagés dans la mise en œuvre du dispositif normatif des résolutions 1325 (2000) et suivantes, mais également à rassembler une communauté de praticiens francophones spécialistes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette formation sera reconduite au second semestre 2024 et bénéficiera au plus grand nombre d'États Membres.

Compte tenu de l'accueil tout à fait positif réservé à ce projet, l'approche sera reproduite au bénéfice de la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Une formation en français verra le jour prochainement et viendra combler les lacunes dans le dispositif de renforcement des compétences disponibles en langue française.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains.

M. del Valle Blanco (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la République du Mozambique du leadership dont elle fait preuve à la tête du Conseil de sécurité en ce mois de mai et à la remercier d'avoir organisé cet important débat. J'adresse nos salutations cordiales à la Ministre mozambicaine des affaires étrangères et de la coopération, S. E. M^{me} Verónica Nataniel Macamo Dlhovo, qui préside aujourd'hui cette importante séance au niveau ministériel. Je tiens également à remercier de leurs contributions la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo ; la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M^{me} Sima Bahous ; le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, M. Julio Felipe Pualier Olivera ; et l'Ambassadrice de la jeunesse pour la paix de l'Union africaine, M^{me} Simone Mbode Diouf.

La paix est fondamentale pour toute société ; sans elle, il n'y a ni vie, ni avenir. Aussi est-il impératif d'être conscients du rôle vital que les jeunes, en particulier les femmes et les filles, jouent dans sa préservation

et son renforcement. L'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains, dans son nouveau programme pour les jeunes, présente une série d'objectifs et de stratégies en vue de créer une plateforme de coopération et de réflexion sur les questions relatives aux jeunes au niveau mondial. L'un de ses principaux piliers est la paix et la sécurité, et plus précisément leur construction et leur consolidation dans tous les domaines.

La préservation de la paix nécessite une approche intégrée qui englobe des actions à court, moyen et long terme visant à prévenir, gérer et régler les conflits, non seulement de manière durable, mais aussi de manière inclusive et prospective. Cet objectif ne pourra être atteint qu'avec la participation effective des jeunes, longtemps exclus des processus de consolidation de la paix. Il est donc impératif, notamment dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, de veiller à ce qu'ils ne soient pas considérés uniquement comme les récipiendaires passifs de décisions ou les bénéficiaires de politiques, mais comme les partenaires de ces processus de paix. La résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, cherchent respectivement à impliquer activement les femmes et les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits. Bien que ces programmes soient complémentaires, il est crucial de prendre acte de la complexité de leur exécution. Pour réaliser des progrès concrets, nous devons adopter une approche intersectionnelle et globale, qui tienne compte des contextes divers dans lesquels nous vivons. Il est important de comprendre que le concept de « paix » peut varier en fonction des circonstances, ce qui souligne la nécessité d'aborder chaque situation de manière individuelle si nous voulons parvenir à une paix durable.

Il est également primordial de souligner que les jeunes femmes sont confrontées à des défis spécifiques et se trouvent généralement dans une position plus vulnérable en raison de leur genre et de leur âge. Elles sont en butte à diverses formes de discrimination et de violence, notamment un manque d'accès à l'éducation, à l'emploi et à la participation politique. C'est ce qui explique que leur rôle tend à disparaître dans les théories sur les jeunes et la violence, sachant qu'elles sont perçues comme moins menaçantes. En conséquence, les références aux jeunes femmes dans les dialogues politiques sont limitées et les conversations sont pour l'essentiel axées sur leur protection ou sur la lutte contre leur discrimination, négligeant le rôle positif et porteur de transformations qu'elles peuvent jouer dans l'instauration d'une paix durable. Il est donc fondamental d'identifier et de promouvoir des mesures spécifiques que les États Membres peuvent

appliquer pour inclure véritablement les jeunes et les femmes. Ces mesures doivent être adaptées aux réalités et aux contextes sécuritaires spécifiques de chaque pays et de la région dans son ensemble. Ainsi, en Amérique latine, où les défis sont divers, allant des conflits armés à des situations complexes en termes de sécurité nationale, des approches totalement différenciées sont nécessaires. Une analyse détaillée est essentielle pour élaborer des stratégies efficaces qui permettront de mettre en œuvre les résolutions 2250 (2015) et 1325 (2000) de manière idoine.

À l'heure actuelle, il existe un écart notable dans la manière dont les plans nationaux pour la réalisation des deux programmes sont élaborés, les plans d'action relatifs au programme pour les jeunes et la paix et la sécurité progressant plus lentement. Il faut remédier rapidement à cette situation. Il est fondamental d'aligner les programmes relatifs aux jeunes dans tous les territoires, en mettant au point des stratégies qui favorisent des environnements pacifiques et équitables. En institutionnalisant ce programme, nous garantirons que les politiques liées à la jeunesse sont intégrées de manière permanente dans les structures de gouvernance, promouvant ainsi la paix et la sécurité. À cet égard, il est important d'évoquer les principes discutés durant les négociations du Pacte pour l'avenir, qui reconnaissent l'importance de nouer un dialogue intergénérationnel solide, en prenant également en compte les générations futures. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, dans laquelle les jeunes non seulement prennent acte de leur rôle dans la génération de changements positifs, mais l'assument activement. Dans le contexte de la paix et de la sécurité, il est impératif d'adopter une vision axée sur la jeunesse, car les décisions prises aujourd'hui auront assurément une incidence directe sur le monde dont hériteront les prochaines générations. Les jeunes ne doivent pas être perçus comme une menace, mais au contraire comme une chance.

Il convient d'appeler les États Membres à nouer un échange avec les communautés de jeunes à l'échelon local et national, en promouvant des espaces de dialogue sûrs. Non seulement cet échange renforcera la confiance entre les jeunes et les personnes en position d'autorité, mais il facilitera aussi un dialogue intergénérationnel effectif. La promotion de ces espaces de dialogue sûrs fait partie intégrante de l'instauration effective et tangible de la paix et de la sécurité. Associer les jeunes générations à la prise de décisions permet de réduire sensiblement le risque de conflit et de renforcer la cohésion sociale. Le troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207) souligne l'exclusion des jeunes de la gouvernance, et s'attarde sur les limites qui entravent leur

participation à l'application des politiques et leur accès à certains postes en raison de leur âge. Cette marginalisation envoie un message négatif et sous-estime les contributions qu'ils peuvent apporter à la paix et la sécurité.

Pour construire une société plus équitable et plus durable, il est fondamental de promouvoir une participation accrue des jeunes leaders à la vie politique, au niveau tant national qu'international. Offrir aux jeunes des possibilités d'assumer des fonctions de leadership, c'est non seulement reconnaître leur rôle de premier plan dans le dialogue, la médiation et la promotion d'une coexistence pacifique, mais aussi favoriser la plus grande ouverture générationnelle des processus de prise de décisions. Nous devons nous employer à élaborer des engagements relatifs à la collecte de données et d'informations sur la thématique de la jeunesse. Cela peut être obtenu en consolidant

les observatoires de la jeunesse qui fournissent des informations sur les conditions sociales, culturelles, politiques et économiques des jeunes, spécifiquement de leur point de vue. Cette initiative permettra aux gouvernements nationaux et locaux de mieux connaître les jeunes et d'élaborer des politiques efficaces qui promeuvent une gouvernance coopérative et effective.

L'instauration d'une paix durable exige un engagement continu et une action résolue de toutes les parties prenantes. Investir dans les jeunes et nous fournir les outils adaptés, c'est nous permettre de contribuer véritablement à la transformation positive de nos sociétés, non seulement parce que cela assurera un avenir meilleur, mais parce que cela permettra de consolider la paix dans le présent, en garantissant que personne ne sera laissé pour compte.

La séance est levée à 13 h 5.